ISSN 1029-0230

Secrétariat général
de la Communauté du Pacifique

Hina

Les femmes et la pêche

Numéro 15 - Juin 2005

BULLETIN D'INFORMATION

Coordonnatrice : Aliti Vunisea, Chargée de la pêche en milieu communautaire, CPS, B.P. D 5, 98848 Nouméa Cedex (Nouvelle-Calédonie); alitiv@spc.int. **Réalisation :** Section Information, division Ressources marines, CPS. Fax: +687 263818; cfpinfo@spc.int; http://www.spc.int/coastfish/indexf/. **Imprimé avec le concours financier de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.**

Introduction

Bienvenue aux lectrices et lecteurs de ce quinzième numéro de notre bulletin d'information *Hina, les femmes et la pêche*. Les différents articles donnent une idée de la diversité des formes de pêche pratiquées dans les communautés, en particulier par les femmes.

Les femmes prennent une part croissante au développement de la pêche, mais ce sont aussi elles qui sont les plus touchées par la création des grandes entreprises de pêche. Les articles sur le secteur de la pêche thonière aux Îles Marshall et à Kiribati portent sur les interactions entre les gens de mer et les travailleurs du sexe, et montrent comment l'expansion de ce secteur expose considérablement les jeunes femmes et les épouses des gens de mer au risque de VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Les plans nationaux de gestion de la pêche thonière élaborés sous l'égide de l'Agence des pêches du Forum comportent un volet Développement socio-économique et parité hommes-femmes consacré à l'analyse des impacts de ce secteur.

Considérant la pêche du point de vue des communautés, Samasoni et Lilian examinent la situation de la pêche côtière à Tuvalu, les menaces auxquelles elle est exposée et les solutions envisageables. Dans un autre article, Samasoni plaide également en faveur de l'évaluation scientifique des ressources sur laquelle doit reposer la gestion. Il fait valoir que l'évaluation et le suivi des ressources permettent d'asseoir les décisions de gestion sur des données scientifiques de qualité concernant la situation biologique, sociale et économique de la pêche.

Kim et Clare discutent de la nécessité de diffuser l'information sur la pêche en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le manque d'information entre les intervenants et les différents secteurs — dû à des raisons que les auteurs analysent dans le détail —

Sommaire

Coûts et avantages de la pêche thonière: le cas des Îles Marshall
A. Vunisea p. 3

Les risques de VIH dans le secteur de la pêche thonière
A. Vunisea p. 7

Vulnérabilité et dépendance: la pêche en milieu littoral à Tuvalu
S. Sauni et L.F. Sauni p. 9

Évaluation et suivi des ressources côtières
S. Sauni p. 12

Comment mieux communiquer avec les pêcheurs côtiers de Papouasie-Nouvelle-Guinée
K. Des Rochers et C. Ame p. 14

La sensibilisation des communautés comme préalable à la gestion durable des ressources
A. Taua p. 21

Les femmes de Driti excellent dans la pisciculture du tilapia
S. Nandlal p. 23

Collecte d'informations en vue de l'élaboration des politiques halieutiques, de la prise de décision et de la gestion responsable des pêches: quelles données recueillir?
S. Sugiyama p. 24

Le napoléon inscrit sur la liste des espèces menacées d'extinction p. 29

Niue: gestion de la pêche en milieu communautaire
A. Vunisea p. 30

Congrès mondial des pêches: un peu de passion parfois, mais rien de vraiment neuf
D. Nandakumar p. 33

Nouvelles de la Section Gestion des pêches côtières de la CPS p. 35

a été identifié comme un obstacle majeur au développement de la pêche côtière. Dans le même article sont examinées des mesures susceptibles de remédier à cette situation, une entreprise difficile compte tenu de l'étendue du pays, de la taille de sa population et de sa diversité linguistique. Évoquant la situation du Samoa, Talavou montre qu'il convient d'engager des actions de sensibilisation dans les communautés pour que les mesures de gestion portent leurs fruits. Pour que les gens puissent assumer la gestion des ressources, il faut d'abord leur faire prendre conscience des problèmes auxquels est confronté le milieu marin. Talavou présente plusieurs actions de sensibilisation engagées par le service des pêches du Samoa au niveau du pays et des communautés.

Satya présente brièvement un projet d'élevage de tilapias à Driti, sur l'île de Vanua Levu (Îles Fidji), qui met les femmes au-devant de la scène. Il montre comment ce genre de projet peut être mené dans les communautés rurales pour renforcer les moyens de subsistance socio-économiques. Dans les deux dernières années, cette initiative a rencontré un grand succès tant au plan financier qu'alimentaire, sans compter la participation et la mobilisation qu'elle a suscitées au sein de la communauté.

Un bref article sur le napoléon crée un précédent et un défi pour les gestionnaires des pêches de la région. Cette espèce est inscrite à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le commerce des espèces inscrites sur cette liste doit être réglementé au moyen de permis délivrés par les pays importateurs et exportateurs.

Shunji fait valoir que l'élaboration des politiques, la prise de décisions et la gestion durable des pêches seront facilitées par une information solide et la diffusion fiable et régulière des données sur la pêche. Il signale également les besoins d'information hors du secteur public et la grande diversité d'intervenants qui ont recours à l'information sur la pêche.

De la passion, mais rien de nouveau sous le soleil, tel est l'impression qui s'est dégagée d'une conférence internationale tenue à la fin de 2004. L'auteur de cet article s'interroge sur l'orientation de la gestion halieutique. Les travaux aujourd'hui planifiés et mis en œuvre faisaient déjà l'objet de notre action il y a dix ans. Peut-être avons-nous besoin de nouvelles orientations et de nouvelles façons d'envisager les choses.

C'est avec plaisir que nous publierons dans les futurs numéros de ce bulletin des articles portant sur tout aspect de la pêche communautaire, sur le rôle des femmes travaillant dans ce secteur, et sur la gestion et le développement de la pêche côtière. Veuillez adresser vos articles à AlitiV@spc.int.

Aliti Vunisea

Produit avec le soutien financier
de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID)
et de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID).

Les opinions exprimées dans ce bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) ou de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID).

Coûts et avantages de la pêche thonière : le cas des Îles Marshall

Aliti Vunisea[1]

Cet article résume une étude réalisée avec l'aide de l'Office des ressources marines des Îles Marshall (MIMRA). Elle fait partie du dossier élaboré par l'Agence des pêches du Forum en vue de la formulation du plan national de gestion et de développement de la pêche thonière dans ce pays.

Durant les dix dernières années, la pêche thonière a connu une forte expansion dans la République des Îles Marshall, principalement en raison des opérations des flottilles étrangères. Majuro est un grand port de transbordement, régulièrement visité par les navires des pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) qui viennent transborder leurs prises, s'avitailler et changer d'équipage.

Femmes vendant de la nourriture au bord de la route à Majuro (Îles Marshall)

À l'époque de cette étude (décembre 2003), la conserverie de thon de Majuro employait environ 500 ouvriers. Depuis sa fermeture, les possibilités d'emploi se résument globalement au travail au port ou sur les quais. Par ailleurs, quelques hommes sont embarqués comme observateurs sur des navires de pêche.

Les États-Unis versent des sommes importantes aux Îles Marshall au titre du Traité de libre association. Le chômage n'en est pas moins élevé, et les traitements dans la fonction publique sont généralement bien plus élevés que ceux versés par le secteur privé.

Le petit bâtiment à l'arrière-plan est le poste de contrôle douanier au dock de Delap

Le pays compte actuellement quelque 51 000 habitants (recensement de 1999), majoritairement originaires du pays et vivant dans des ménages d'environ huit personnes en moyenne. En 1999, près de la moitié de la population avait moins de 18 ans ; cette jeunesse devra donc être éduquée, prise en charge médicalement et surtout entrer dans la vie active dans un avenir proche, ce qui est l'objet même de cette étude. Les Îles Marshall sont l'un des pays les plus urbanisés du Pacifique,

1. Chargée de la pêche en milieu communautaire, CPS, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Courriel : AlitiV@spc.int

avec près de 70 % de la population vivant sur les îles de Majuro ou d'Ebeye. La forte densité démographique sur ces deux îles est à l'origine de nombreux problèmes socio-économiques et autres.

Bien qu'il existe des établissements d'enseignement, les jeunes sont relativement peu nombreux à achever leurs études et ont tendance à abandonner rapidement ; en 2003 par exemple, 23 % des filles et 18 % des garçons ont quitté l'école entre la première et la huitième année d'enseignement. Le taux d'abandon plus important chez les filles a été expliqué par la précocité des mariages et les grossesses des adolescentes.

La République des Îles Marshall est une société matrilinéaire où le patrimoine et les droits fonciers sont transmis par la lignée maternelle. Les traditions sont très respectées, mais la modernité érode lentement nombre de pratiques traditionnelles et les modes coutumiers de faire-valoir des ressources. La culture des Îles Marshall est unique par l'importance accordée aux droits fonciers et aux autorités compétentes en la matière. L'érosion progressive des normes et des coutumes traditionnelles, l'inadéquation des systèmes cadastraux et l'absence de mécanismes juridiques appropriés de transfert des terres dans le passé ont créé une grande confusion dans les droits fonciers, qui a parfois abouti à des litiges.

Par ailleurs, cet effritement de la propriété coutumière a progressivement privé les femmes de leur pouvoir sur la terre. Nombre d'entre elles, notamment en zone urbaine, ne vivent plus sur leurs propres terres. On assiste à un démantèlement de la famille élargie, et la tradition selon laquelle l'homme s'installe dans la famille de son épouse est de moins en moins suivie.

Les opérations de transbordement

Les pays pratiquant la pêche hauturière dans la zone économique exclusive des Îles Marshall sont le Japon, Taïwan, la Corée du Sud, la Chine et les États-Unis. Du fait de l'essor des opérations de transbordement, de nombreux hommes d'affaires étrangers, principalement asiatiques, se rendent dans le pays. Les sociétés étrangères ont mis sur pied des activités structurées, et créé des zones de loisirs exclusives pour répondre aux besoins de leurs équipages qui sont souvent débarqués au port. La population locale s'en est beaucoup inquiétée.

Selon une étude d'impact et une analyse coûts-avantages des opérations de transbordement du thon au port de Majuro réalisé en 2002, environ 300 transbordements sont réalisés chaque année. Si l'on se fonde sur ce chiffre, les opérations de transbordement des senneurs à Majuro représenteraient au total cinq à 10 millions de dollars EU. Cette somme couvre principalement les coûts en carburant et les taxes et charges d'État (la vente de carburant par la *Marshalls Energy Company*, une compagnie publique, dégage des bénéfices qui profitent indirectement aux consommateurs du fait que l'État subventionne l'électricité). Globalement, le reste de cette somme concerne les dépenses à terre des équipages, essentiellement des biens importés que les membres d'équipage achètent dans des magasins détenus et exploités par des sociétés étrangères.

La réglementation en place

Le MIMRA a voté des politiques et des réglementations spécifiques régissant les transbordements et le secteur de la pêche thonière. Une circulaire d'information sur la question est distribuée au capitaine de tous les navires entrant au port pour transborder des captures, s'avitailler ou pour toute autre raison.

La circulaire rappelle aux capitaines les conditions régissant leur licence. Elle précise notamment qu'il est interdit de transférer du combustible de soute, du carburant hélicoptère ou de l'huile de graissage d'un navire à l'autre, sauf autorisation expresse à cet effet. Une autre mesure, qui vise à protéger les moyens de subsistance des pêcheurs locaux, interdit de fournir du poisson ou des prises accessoires à toute personne ou entité à terre, sauf autorisation préalable à cet effet.

La circulaire stipule également que "les personnes non autorisées — y compris celles non autorisées par le MIMRA ou toute autre autorité compétente — ne peuvent monter à bord des navires en escale à Majuro". Cette mesure vise à répondre au souci de la communauté locale face aux risques sanitaires et sociaux liés à la prostitution. Compte tenu de ces préoccupations, le dock d'Uliga est la seule zone de chargement et de déchargement autorisée ; le dock Robert Reimers peut également être utilisé en cas d'autorisation expresse.

L'efficacité de cette réglementation dépend très largement de la bonne volonté des membres d'équipage. Étant donné le nombre de navires au port, le MIMRA et le Services des douanes n'ont pas les moyens de surveiller individuellement tous les navires qui entrent au port. Lors de discussions avec la police, ces deux entités ont fait valoir leur inquiétude quant au risque de contrebande durant les opérations de transbordement. Des produits qui n'avaient pas été visés par les Douanes se sont retrouvés en vente dans des magasins de Majuro. La police a également arrêté des femmes sur les docks et à bord des bateaux, et certaines ont été inculpées pour prostitution.

Un groupe de travail national a été créé pour examiner les problèmes liés aux opérations de transbordement et les solutions possibles. Il est composé de représentants de l'unité de patrouille en mer, des services d'immigration, de douane et de police, du département de la santé, des services d'enseignement, de l'agence de protection environnementale, du département du tourisme, des autorités municipales et d'autres instances. L'une de ses tâches majeures est de trouver le moyen d'assurer une surveillance et de faire appliquer la réglementation en vigueur. À ce jour, le groupe de travail s'est principalement penché sur les moyens de sensibiliser la population aux problèmes liés aux transbordements. Il lui faudra en outre travailler avec les pêcheurs et les personnes participant directement aux opérations de transbordement.

Comme l'ont montré nombre des entretiens menés durant ces travaux de recherche, les gens ne savent pas grand-chose de la pêche thonière et des opérations de transbordement auxquelles elle donne lieu.

Ils avaient donc toutes sortes d'a priori et de préjugés quant aux navires de pêche et à leur impact sur l'environnement et la société. Dans certains cas, leurs soupçons donnaient lieu à des inquiétudes face au nombre croissant d'Asiatiques dans le pays et dans divers commerces exploités en ville.

Les avantages

L'industrie thonière et son expansion prévue seront porteuses de bénéfices directs et indirects :

- des possibilités d'emploi qui sont particulièrement bienvenues compte tenu de la jeunesse de la population et des besoins prévus dans les années à venir ;
- davantage de clients dans les restaurants, les bars et autres lieux de loisirs ;
- des possibilités d'investissement et de partenariats pour la population locale ;
- de nouvelles possibilités d'expansion pour la petite pêche thonière pratiquée par les pêcheurs locaux ;
- des possibilités accrues de formation pour les jeunes, hommes et femmes, qui ouvriront sur des emplois dans le secteur de la pêche thonière, et donc une main-d'œuvre plus mobile ;
- un développement des infrastructures et des services sociaux à l'appui du secteur, qui aura des répercussions sur le développement général des équipements ;
- un effet multiplicateur favorisant un développement économique général dans la mesure où les autres secteurs — transports, tourisme, développement de la jeunesse et agriculture — bénéficient indirectement de l'activité thonière ;
- la construction de quais, d'installations portuaires et de nouveaux sites d'appui à la pêche thonière qui aura pour effet de développer les zones concernées ; l'expansion de l'industrie locale permettra à la République des Îles Marshall de prendre une part accrue aux décisions concernant le développement du secteur thonier et la gestion de la ressource ; et
- une maximisation des recettes en devises du fait des opérations actuelles de transbordement et des droits de permis.

Les retombées

Toute expansion industrielle de taille, comme celle que connaît la pêche thonière, a des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Comme dans les autres États insulaires océaniens qui reconnaissent l'inéluctabilité de certains changements socioculturels, cette mutation n'est parfois pas suffisamment abordée ou analysée. Certaines des retombées les plus importantes sont examinées ci-dessous.

Retentissement sur la culture et l'environnement local

Comme le secteur de la pêche thonière emploiera un nombre croissant de personnes, Majuro deviendra un lieu de transit. L'arrivée d'étrangers dans le pays y introduira de nouvelles cultures, de nouveaux modes d'alimentation et d'autres modifications du mode de vie.

La vie des gens de mer

Les gens de mer ont un métier international ; des hommes d'origines diverses sont amenés à travailler ensemble et à transiter par de nombreux ports étrangers. Quand ils peuvent aller à terre, c'est pour eux l'occasion de rencontrer des gens, de boire et de se relaxer. Rares sont ceux qui pensent à protéger leurs rapports sexuels dans ces situations. Selon certaines des personnes interrogées durant ces recherches, l'abus d'alcool contribue à abaisser leur défense à l'égard du risque de VIH/SIDA et d'infections sexuellement transmissibles (IST).

Les travailleurs du sexe

Les travailleurs du sexe trouvent généralement leurs clients dans les endroits fréquentés par les autochtones et les étrangers travaillant dans l'industrie thonière et dans les ports souvent visités par les navires étrangers. La République des Îles Marshall ne fait pas exception à la règle. Comme on l'a dit plus haut, des politiques ont été adoptées pour décourager la prostitution : les prostituées peuvent être poursuivies en justice du fait de leurs activités, et les navires entrants ne peuvent débarquer leurs prises que dans les lieux placés sous le contrôle des Douanes et d'autres autorités. Il est toutefois difficile de faire respecter ces politiques. Or, il est essentiel de contrôler la prostitution en raison de son association possible à d'autres activités illicites comme le trafic de stupéfiants et l'introduction dans le pays de marchandises de contrebande.

Les chiffres de la brigade mondaine de Majuro pour la période de la mi-1999 au début de 2001 révèlent que 88 personnes (âgées de 17 à 22 ans) ont été poursuivies pour prostitution. Notons qu'il ne s'agit là que des personnes effectivement poursuivies. Des dossiers ont également été conservés sur les personnes inculpées dont la plupart étaient originaires des Îles Marshall et quelques-unes d'origine chinoise. L'existence d'une forme de prostitution organisée, plus difficile à surveiller, est également arrivée. L'absence de surveillance dans les clubs et les bars privés de Majuro pourrait signifier que la prostitution organisée reste intouchée.

Les intermédiaires et les proxénètes ont désormais un mode d'intervention complexe. Pour venir à bout de ce problème, il faudra sans doute voter des lois autorisant la poursuite en justice de tout proxénète ou autre personne favorisant le commerce sexuel.

Bien qu'ils n'aiment guère aborder la question, les hommes interrogés ont affirmé que la prostitution

était contraire aux principes et aux croyances traditionnelles et coutumières. La prostitution demeurera cependant un problème majeur. Il faudra des efforts concertés de la part de l'État, des organismes non gouvernementaux, des autorités locales et traditionnelles pour réduire la prostitution chez les jeunes femmes.

Les femmes interrogées à ce sujet n'ont guère de possibilités d'emploi et apprécient la vie facile que les membres d'équipage leur procurent. La pénurie d'emploi pour les jeunes femmes et les loisirs limités dont les membres d'équipage disposent à bord concourent à favoriser le commerce du sexe. Par ailleurs, l'attrait de l'alcool, le manque de loisirs et la possibilité de gagner quelque argent attirent les femmes vers la prostitution.

VIH/SIDA et infections sexuellement transmissibles

Dans l'ensemble du Pacifique, l'incidence du VIH/SIDA et des IST est étroitement liée aux gens de mer. Les opérations de transbordement qui donnent lieu à de nombreux échanges entre les locaux et les équipages étrangers en sont principalement responsables. Peu de cas d'infection à VIH ont été déclarés aux Îles Marshall, mais il faut sans doute y voir un effet du manque de moyens d'analyse. Lors des entretiens avec les autorités sanitaires, il est apparu qu'il fallait des mois, voire une année entière, pour réaliser un test de dépistage du VIH. Les tests sont analysés à Hawaï.

Les hommes qui débarquent des navires et les femmes arrêtées à bord ou sur les quais ne font jamais l'objet d'un dépistage d'IST. Certaines des personnes consultées ont fait valoir que l'on pourrait introduire un système de dépistage volontaire fondé sur l'anonymat. On pourrait également encourager les gens à se faire dépister dans un centre spécialisé où ils pourraient conserver leur anonymat. On pourrait aussi envisager d'autres systèmes où l'on conserverait une trace de leur identité ou au contraire un système privé qui pourrait inciter les gens à aller se faire dépister. Cette seconde solution a été proposée compte tenu que le dépistage volontaire des maladies sexuellement transmissibles ne donnerait aucun résultat dans un endroit aussi petit que les Îles Marshall. Les informations ne restent jamais confidentielles longtemps, et toute personne qui se fait dépister est rapidement jugée "suspecte".

Préoccupations environnementales

Étant donné l'envergure et l'intensité des opérations de transbordement à Majuro, il est à peu près certain que l'environnement — notamment le milieu marin de Majuro — en souffre. La surveillance des activités et le suivi environnemental de la part des autorités responsables laissent à désirer. Plusieurs des personnes interrogées sur les avantages et les impacts des opérations de transbordement s'inquiètent des retombées environnementales ainsi que de l'efficacité des systèmes de surveillance environnementale et de répression.

HINA SUR INTERNET

Les précédents numéros de ce bulletin, ainsi que de nombreuses autres publications du programme pêche côtière de la CPS, sont disponibles sur notre site Internet :

http://www.spc.int/coastfish/Indexf

Les risques de VIH dans le secteur de la pêche thonière

Aliti Vunisea[1]

Les *korekoreas*, mot qui désigne les prostituées de sexe féminin à Kiribati, sont de plus en plus associées au secteur de la pêche thonière et montent à bord des navires de pêche étrangers qui viennent au port pour transborder leurs captures. Pour la plupart, ces jeunes femmes se livrent à la prostitution à défaut d'autres possibilités d'emploi et de loisirs. Comme les autres femmes qui se prostituent dans le Pacifique, elles sont désignées par des mots révélateurs de leurs activités, d'où le nom de *korekoreas*. Dans la plupart des cas, elles n'ont qu'une éducation et une formation minimales.

La prostitution et les problèmes connexes comptent au nombre des défis auxquels sont confrontés les services des pêches des États insulaires océaniens. Pour la plupart des nations insulaires, le secteur de la pêche thonière est celui qui offre le meilleur potentiel de développement économique bien qu'il soit porteur de coûts sociaux que la plupart des pays n'ont pas les moyens de prendre en charge. On se réfugie souvent derrière l'idée selon laquelle la prostitution est le plus vieux métier du monde pour expliquer sa présence. Dans le cas de son association à la pêche thonière, le problème n'est plus simplement son existence mais son coût sanitaire et social actuel. L'un des coûts majeurs réside dans l'augmentation du risque de VIH/SIDA qui est devenu durant les dernières décennies un problème sanitaire et socio-économique majeur pour les États insulaires océaniens, et qui est en outre étroitement lié aux gens de mer et à la pêche thonière.

Pour les pays comme Kiribati qui ont un petit territoire et une population en pleine croissance, il est urgent de créer des emplois, de mobiliser des ressources et des capitaux afin d'absorber l'impact de l'augmentation démographique.

Kiribati compte actuellement 84 494 habitants (rapport du recensement de la population de 2000) répartis sur 33 îles, pour une superficie terrestre totale de 810 km^2. La partie sud de l'atoll de Tarawa abrite une population de 36 717, soit 43 % de la population totale. Dans la plupart des villages, la densité démographique est élevée, se situant entre 1 500 et 12 300 habitants. C'est le village de Betio qui a la plus forte densité avec 12 268 habitants, soit 33 % de la population totale du sud de l'atoll de Tarawa. Le gros de la population (72,5 %) a moins de 34 ans ; 88 % des habitants ont moins de 50 ans, soit la population en âge de travailler. Comme le chômage constitue déjà un problème majeur, il existe une corrélation étroite entre l'importance du chômage, la densité démographique et la structure par âge.

Comme le montre la figure 1, la jeunesse de la population va encore intensifier la pression exercée sur les ressources, les services et les infrastructures. Elle montre également que les activités informelles et illicites, comme la prostitution, pourraient prendre une importance croissante en tant que moyen optionnel de création de revenus. En d'autres termes, de nombreux jeunes pourraient se trouver acculés à des activités telles que le commerce du sexe faute d'autres possibilités.

Kiribati est fortement dépendante du secteur de la pêche thonière, et ses revenus viennent pour la plupart des droits de permis et des opérations de transbordement. Du fait du développement industriel limité, l'autre moyen de gagner sa vie consiste sou-

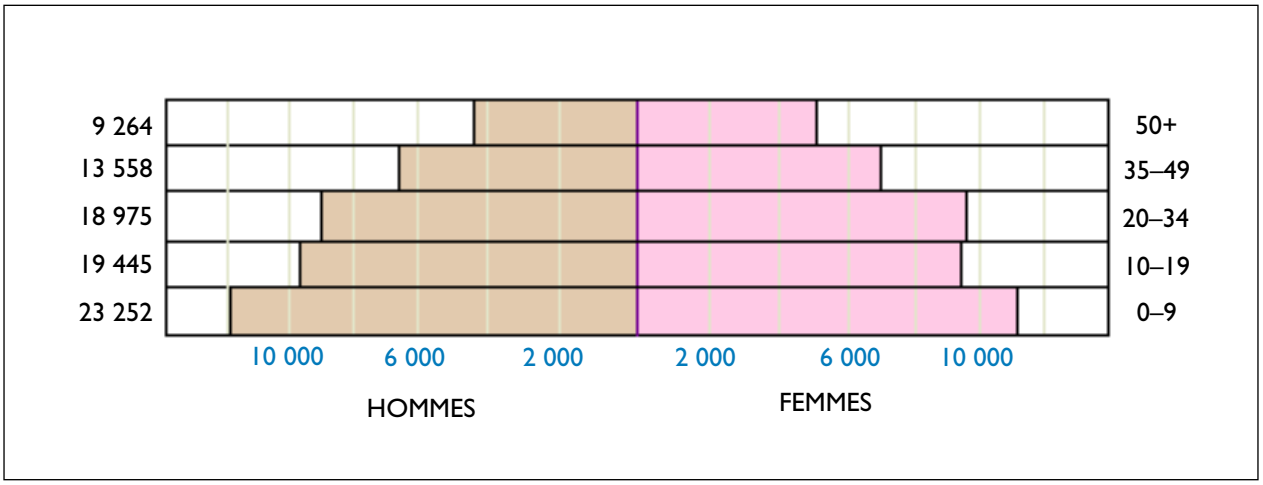

Figure 1. **Pyramide des âges à Kiribati, 2000**

1. Chargée de la pêche en milieu communautaire, CPS, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Courriel : AlitiV@spc.int

vent à s'embarquer comme homme d'équipage à bord des navires de pêche étrangers. L'intervention croissante des autochtones dans le secteur, à bord des navires de pêche ou au port, fait de l'industrie thonière la possibilité de développement économique la plus prometteuse pour l'avenir du pays.

L'embarquement des hommes du pays à bord de navires de pêche étrangers a pour conséquence directe que de nombreux foyers sont dirigés par des femmes. Les envois de fonds des gens de mer contribuent aussi largement au revenu national et aux finances des ménages. Comme tous les autres voyageurs en visite dans les ports d'autres régions du monde, ces hommes sont exposés au risque d'infection à VIH. Pour la plupart, les gens de mer ne prennent aucune précaution durant leurs visites au port, et sont donc particulièrement vulnérables face aux maladies sexuellement transmissibles. Les femmes de Kiribati sont à leur tour exposées à deux sources potentielles d'infection à VIH : les membres d'équipage étrangers qui visitent les ports du pays et leurs propres compagnons qui reviennent de campagnes à l'étranger.

Quand les gens du pays participent aux opérations de transbordement, comme c'est le cas dans les ports de Kiribati, ils rencontrent des hommes d'équipage étrangers et des gens d'ethnies différentes. Les membres d'équipage n'ont généralement aucune connaissance ni aucun respect pour les cultures et les traditions locales. Ça ne leur pose donc pas de problème de fréquenter les femmes du pays. Dans une communauté aussi petite que Kiribati, la prostitution et les rapports avec les femmes de la place sont conduits sans grande considération pour la communauté locale.

L'expansion des opérations de transbordement s'accompagne généralement d'une augmentation des services à terre qui, à son tour, stimule le commerce du sexe. À Betio notamment, de nombreuses entreprises de loisirs et de services se sont installées autour des quais. Les prostituées vendent leurs services au port et sur les navires mouillés à Betio, et les failles des politiques et de la réglementation leur permettent globalement de poursuivre leurs activités sans être inquiétées par la justice. Du fait de ces lacunes qui entravent l'action de la police, les femmes arrêtées pour vagabondage et prostitution présumés ne sont pas traduites en justice et condamnées. Dans les fichiers de la police figurent des femmes âgées de 15 ans qui ont été arrêtées à bord de navires de pêche.

On a dit du commerce du sexe que :

> … C'est l'un des plus importants facteurs sexospécifiques du développement de la pêche thonière à Kiribati. L'infection à VIH semble très répandue parmi les gens de mer dans l'ensemble du Pacifique, et cela tient généralement aux jeunes femmes qui vendent occasionnellement leurs services sexuels contre quelque argent. (Les gens de mer dans la région du Pacifique, 1998)

L'expansion de l'industrie thonière pourrait entraîner une augmentation de la prostitution dans ce secteur. C'est d'autant plus probable en l'absence de moyens juridiques adaptés pour contrecarrer la prostitution et les activités illicites qui lui sont associées. Toute intensification du commerce sexuel contribue également au démantèlement de la famille et de la communauté, à une poussée de l'alcoolisme, de la toxicomanie et des difficultés sociales, sans compter les problèmes de contrebande.

Durant les dernières années, l'augmentation des taux d'infection à VIH chez les gens de mer océaniens a suscité une inquiétude majeure. À Kiribati, les gens de mer et leurs épouses représentent plus de 50 % des 38 cas enregistrés. Il est clair que les métiers de la mer resteront un secteur particulièrement préoccupant pour la montée des infections à VIH dans le Pacifique. Du fait des conditions inhérentes à ces métiers, les gens de mer sont tour à tour exposés à des situations extrêmes, d'abord isolés en mer, soumis à des conditions de promiscuité et à des règles strictes, pour se retrouver ensuite confrontés aux prostituées et à l'alcool dès leur arrivée au port. Les jeunes femmes qui se livrent la prostitution ne sont pas tenues de faire des analyses médicales et pourraient elles aussi être victimes de membres d'équipage étrangers, voire de ressortissants locaux revenant de campagnes de pêche à l'étranger.

L'industrie thonière et l'engagement des hommes du pays sur les navires de pêche étrangers sont nécessaires au développement économique de Kiribati. L'industrie thonière qui ne cessera de se développer dans les années à venir rapporte gros aux petits pays insulaires.

Étant donné que l'industrie thonière va perdurer, il faut combattre vigoureusement ses répercussions indésirables. Il convient en particulier de lancer des campagnes de sensibilisation et de prendre des mesures positives pour réduire les risques de VIH/SIDA.

Bibliographie

Les gens de mer dans la région du Pacifique. 1998. Alerte au SIDA, Bulletin No. 15.

Vulnérabilité et dépendance : la pêche en milieu littoral à Tuvalu

Samasoni Sauni[1] *et Lilian Fay Sauni*[2]

… Il se passe bien trop de choses en mer, et la vie devient de plus en plus dure chaque jour. Je passe de longues heures sur le récif et parfois sur ma pirogue pour finalement me rendre compte que je ne peux plus… remplir mon petit panier de poissons et d'invertébrés comme je le faisais avant…

Nuausala Apelamo, un pêcheur de Nukufetau âgé de 60 ans.

Notre étude porte sur la pêche en milieu littoral à Tuvalu. Nous avons cherché à déterminer dans quelle mesure les communautés des deux atolls, dont l'un est urbanisé et l'autre non, sont dépendantes de cette pêche pour s'alimenter et gagner leur vie. Nous comparons les taux actuels de capture et de consommation à des données précédemment publiées. Nous examinons également nos résultats à la lumière de l'information disponible sur la taille des stocks permanents. Nous nous interrogeons ensuite sur la viabilité de l'effort de pêche actuel et sur les mesures de gestion qui s'imposent.

Vue d'ensemble

À Tuvalu, l'économie vivrière traditionnelle l'emporte sur l'économie de rente. Les revenus monétaires proviennent de l'emploi dans la fonction publique et des envois de fonds de membres de la famille travaillant à l'étranger. Dans les zones rurales, la production de coprah, la pêche et l'artisanat sont souvent les seuls moyens de gagner occasionnellement quelque argent. Comme l'agriculture et la collecte de bois de feu, la pêche est aussi une activité vivrière. Dans les foyers de Tuvalu, les rentrées d'argent reposent souvent sur la vente d'un produit unique. Les membres du ménage ont parfois un emploi réel, travaillent dans une plantation ou pratiquent la pêche, mais ils ont généralement plusieurs activités.

La pêche côtière pratiquée à Tuvalu consiste en un mélange de pêche vivrière et de pêche artisanale ou semi-commerciale. Le volume total des captures en zone côtière a été estimé à 720 tonnes en 1994 (Berdach et Maynard 1994). Les pêcheurs emploient de petites pirogues ou des bateaux qui dépassent rarement 10 mètres de long. Il s'agit d'embarcations propulsées à la rame, à la pagaie, à la voile ou par des moteurs hors-bord. Du fait de leur taille, la pêche est limitée aux eaux côtières. Les captures sont principalement composées de poissons pélagiques, dont diverses espèces de thonidés et de poissons volants pêchés à la palangre ou à la traîne. Les espèces démersales sont capturées à la palangrotte sur les récifs. La pêche au filet et au harpon est limitée aux récifs de faible profondeur. La pêche commerciale dans la ZEE de Tuvalu est soumise à l'octroi de licences et fait l'objet d'une surveillance. Il existe peu de données sur la pêche côtière.

La pêche et les questions connexes sont régies par la Loi sur la pêche de 1978, et par les textes subsidiaires, et elle a été révisée en 1990. La législation habilite l'État à protéger les ressources halieutiques et à promouvoir, réglementer et contrôler la pêche commerciale.

Méthodologie

De juillet à août 1997, des questionnaires structurés ont été utilisés pour collecter des données sur la pêche et la consommation de poissons des ménages vivant sur les atolls de Funafuti et de Nukufetau. L'échantillonnage visait à toucher le plus grand nombre de ménages possibles sur les deux atolls. Seuls les ménages où nous n'avons trouvé aucun adulte durant notre visite ont été intentionnellement omis ; certains ménages ont refusé de participer à notre enquête pour différentes raisons. L'enquête n'était pas spécifiquement orientée sur les foyers de pêcheurs, et couvrait des personnes originaires de Tuvalu ou d'ailleurs. Les 164 ménages compris dans l'enquête réalisée à Funafuti représentent 33 % de l'ensemble des ménages vivant sur cet atoll. Sur Nukufetau, le taux de couverture s'établissait à 50 % pour 72 ménages.

En plus de l'enquête réalisée auprès des ménages, on a systématiquement interrogé les pêcheurs de tous les bateaux pêchant à la palangrotte ou au filet maillant qui ont débarqué leurs prises sur le site d'échantillonnage de Funafuti pendant une période de 15 jours. Au

La pêche fait partie de la vie quotidienne à Tuvalu, même pour les enfants

1. Chargé de recherches en ressources récifales, CPS, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Courriel : SamasoniS@spc.int
2. Consultant halieutique, 7 Rue Dimitri Ignatieff, Lotissement CPS Receiving, 98800 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Courriel : LilianS@spc.int

total, nous avons enquêté auprès de 45 bateaux dont certains appartenaient à des personnes privées et d'autres faisaient partie de la flottille de pêche commerciale. Nous avons relevé le nombre de personnes travaillant à bord de chaque bateau, le temps de pêche, l'engin utilisé, les espèces, le poids des prises et le nombre de poissons capturés. Les informations fournies par les ménages avaient révélé que les plus grosses prises étaient réalisées au filet maillant et à la palangrotte. On a ensuite comparé les données provenant des pêcheurs aux données de prise et d'effort relevées auprès des ménages.

Une enquête distincte sur la consommation a été réalisée sur un échantillon aléatoire de 100 ménages. Les personnes interrogées devaient indiquer ce qu'elles consommaient à chaque repas pendant une semaine. Il était impossible de fournir une balance à chaque ménage afin de peser le poisson consommé, mais les enquêtés ont enregistré la longueur moyenne de chaque poisson au moyen d'une règle graduée de 15 cm dessinée sur le côté du formulaire d'enquête. Le temps de pêche moyen, le volume des prises et l'effort de pêche ont été calculés pour l'enquête sur les ménages et pour celle réalisée auprès des pêcheurs. À partir des données sur le nombre de pêcheurs par sortie de pêche et sur le temps de pêche, on a pu estimer la prise moyenne par bateau et par personne-heure. Ces estimations reposent sur l'hypothèse que la pêche n'a pas été longtemps entravée par une mauvaise météo pendant la période d'échantillonnage.

Principaux résultats

On constate une forte participation à la pêche, notamment la pêche vivrière, tant à Funafuti qu'à Nukufetau. Cependant, sur les deux atolls, un petit pourcentage de ménages ne se livre jamais à la pêche.

Durant l'enquête auprès des pêcheurs, environ 27 espèces de poissons ont été identifiées dans les captures réalisées au filet maillant ou à la palangrotte dans les lagons et sur les récifs côtiers de Funafuti. Les espèces lagonaires et récifales prédominaient à la fois du point de vue du nombre de poissons capturés et de leur poids. On a enregistré un faible volume d'espèces démersales, de grands pélagiques (poids moyen : 1,6 kg) et de petits poissons-appâts (poids moyen : 0,3 kg).

Des engins de pêche très divers étaient utilisés, mais la palangrotte prédominait sur les deux atolls, suivie par les filets maillants. Tant à Funafuti qu'à Nukufetau, les gens préféraient pêcher dans le lagon ou sur les récifs coralliens plutôt qu'en haute mer et sur les récifs profonds, malgré de moins bons résultats en zone côtière. Les espèces lagonaires et récifales étaient également dominantes dans l'enquête réalisée auprès des pêcheurs de Funafuti. La préférence pour la pêche côtière tient sans doute aux dépenses plus importantes (de temps et de carburant) que nécessite la pêche en eau profonde. Elle pourrait également pointer vers une raréfaction des espèces démersales et pélagiques et des poissons-appâts, de manière générale ou durant la saison d'échantillonnage. On peut aussi y voir une préférence de consommation ou de commercialisation en faveur des espèces côtières ou une préférence saisonnière pour la pêche dans certains habitats.

Le volume des prises par sortie des bateaux opérant en pleine eau au large de Funafuti (qui pêchent les espèces pélagiques à la traîne ou les lutjanidés et autres poissons de fond à la palangrotte) est relativement important. On note toutefois une forte variabilité des captures qui, en moyenne, ne sont guère différentes de celles de Nukufetau. Par contre, le volume des prises par sortie de pêche sur les récifs côtiers était nettement plus élevé à Nukufetau. Sur ce même atoll où les pêcheurs n'ont quasiment pas d'autres activités que la pêche, ils prolongent souvent leur sortie lorsque la pêche est médiocre. À Funafuti en revanche, les pêcheurs sont souvent employés durant la journée et doivent donc être efficaces car ils n'ont guère de temps à accorder à la pêche. Les ménages de Funafuti ont fait état de sorties de pêche de plus courte durée que celles des ménages de Nukufetau. De plus, par comparaison avec les pêcheurs individuels, les bateaux commerciaux inclus dans l'enquête employaient davantage d'hommes par sortie de pêche et débarquaient des prises plus importantes à leur retour.

Vente de poissons après la pêche : la quasi-totalité du poisson est vendue sur place

L'étude montre que les hommes et les femmes jouent tous deux un rôle économique dans la pêche côtière. Alors que les hommes utilisent divers engins pour pêcher le poisson sur les récifs et dans le lagon, les femmes ramassent à la main, ou avec parfois des outils simples, les espèces comestibles qu'elles trouvent en zone côtière. Les femmes s'emploient à la transformation du poisson, de la bêche-de-mer et d'autres espèces, et elles ramassent et transforment également des coquillages ornementaux qu'elles vendent pour se faire de l'argent ; la pêche pratiquée par les femmes est donc une source de revenus dans de nombreux ménages. Sur l'atoll urbain de Funafuti en particulier, l'artisanat et les coquillages ornementaux sont souvent les principaux produits de la mer négociés. Une forte proportion des ménages vend des coquillages ornementaux, le gros de ce commerce intervenant à Funafuti où sont négociés la plupart des coquillages venant des îles périphériques (voir également Resture et Resture, sous presse). Les recettes provenant de la vente de produits d'artisanat rapportent cependant moins que la vente de poissons frais.

Les femmes peuvent ramasser jusqu'à 1 000 coquillages en une heure, et consacrent donc chaque semaine à leur collecte beaucoup moins de temps que les personnes pratiquant la pêche vivrière (Resture et Resture, sous presse). C'est pourquoi on a tendance à considérer que la collecte manuelle pratiquée par les femmes est une méthode de pêche sans grande importance.

Le poisson et les fruits de mer tiennent une place importante dans l'alimentation des personnes consultées à Tuvalu. Les ménages de Funafuti mangent du poisson au moins une fois par semaine, tandis que la majorité des ménages de Nukufetau en consomme tous les jours. Les taux de consommation plus importants sur cet atoll traduisent probablement l'insuffisance des autres sources de protéines et le fait que la pêche fait partie de la vie ; la même tendance se retrouve sur les autres atolls et îles périphériques. D'autres sources de protéines, principalement importées, peuvent être achetées à Funafuti, et elles doivent donc logiquement être substituées à la consommation de poisson.

En dépit de la différence des niveaux de consommation, les gens sont fortement dépendants du poisson sur les deux atolls. Comme c'est le cas pour les niveaux de consommation, les causes profondes de cette dépendance sont sans doute différentes. Sur l'atoll rural de Nukufetau, où les ressources récifales sont plus abondantes et où il n'y a guère de débouchés rémunérateurs, la population est particulièrement dépendante de la vente du poisson. Suite à l'effondrement des cours mondiaux du coprah, les ruraux se sont détournés de la production de coprah au profit de la pêche. Il s'ensuit qu'en zones rurales, la pêche est devenue essentielle à la fois comme source de revenus et comme source de protéines.

Sur l'atoll urbain de Funafuti en revanche, la croissance démographique due à l'immigration et à un taux de natalité important pourrait constituer le principal facteur d'accroissement de la demande de poissons. Les ménages ont besoin de revenus plus importants pour acheter de la viande importée ou du poisson en conserve. Étant donné le manque de débouchés rémunérateurs, il est peu probable qu'une famille puisse s'appuyer intégralement sur la viande importée. Un fort pourcentage de ménages urbains continue à pêcher pour assurer sa consommation, mais rares sont ceux qui ont des excédents à vendre. À Funafuti, beaucoup de gens sont employés pendant la journée, et vont pêcher la nuit et le week-end. Ils pêchent à la fois à côté de chez eux et en mer. Tant qu'il y aura une demande pour les espèces pélagiques, les ménages qui pêchent à la traîne poursuivront leur activité, même si elle leur prend beaucoup de temps et leur impose de chercher les bancs de poissons très loin au large.

Comparaison des données : évolution de l'exploitation et de la consommation

L'une des principales conclusions de cette étude est que les taux de prise de poissons ont augmenté par rapport aux précédentes estimations. Ainsi, l'enquête réalisée auprès des pêcheurs met en évidence un poids total de captures par sortie bien plus élevé (de 64 %) que celui calculé à partir des estimations du volume annuel des prises pour 1993 et 1994 (Dalzell et al., 1996). De même, la quantité de matériels et d'équipements de pêche par ménage et l'utilisation de bateaux motorisés en aluminium ou contreplaqué sont beaucoup plus importants que dans les années 80 et le début des années 90.

Sur les récifs côtiers, les méthodes de pêche sont restées les mêmes au fil des années. Bien qu'elles soient semblables à celles pratiquées à Nukufetau, le volume des prises est plus faible sur les récifs de Funafuti. La différence s'explique peut-être par l'épuisement progressif des ressources halieutiques du lagon et des récifs de faible profondeur de Funafuti du fait de la forte pression de pêche. Cet épuisement va sans aucun doute s'aggraver étant donné que plus de la moitié de la population de Tuvalu réside désormais dans la capitale.

Conclusion

Cette étude de cas confirme que la population urbaine et rurale de Tuvalu est fortement dépendante des ressources côtières pour sa subsistance, et que les ruraux y trouvent en outre l'une de leurs rares activités rémunératrices. Elle signale également une vulnérabilité dangereusement élevée des stocks halieutiques à proximité de Funafuti, l'atoll le plus densément peuplé du pays, où la pêche frise ou dépasse la production maximale équilibrée. L'introduction des technologies modernes a intensifié les pressions sur les ressources tout en facilitant l'accès à des ressources jusque-là inaccessibles.

Les gens de Tuvalu n'ont guère d'autre choix que la pêche côtière pour s'alimenter en protéines. À moins que des mesures de gestion efficaces ne soient instaurées, la surexploitation des zones côtières ne fera que s'aggraver et risque d'entamer sérieusement les stocks d'espèces ciblées, ce qui pourrait mettre en péril la subsistance future de la population de Tuvalu.

Bibliographie

Berdach J.T. et Maynard J.A. 1994. A study of the fisheries sector of Tuvalu. Asian Development Bank (ADB), Government of Tuvalu, 1–9.

Dalzell P., Adams T.J.H. et Polunin N.V.C. 1996. Coastal Fisheries of the South Pacific Islands. In: Ansell R.N., Gibson and Barnes M. (eds). Oceanography and Marine Biology: An annual review. UCL Press, London, 34:395–531.

Resture A. et Resture S. (in press). The ornamental shell fishery in Tuvalu. In: Novascek I., Mitchell J. and Veitayaki J. (eds). Pacific Voices: Equity and Sustainability in Pacific Island Fisheries. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, Fiji.

Évaluation et suivi des ressources côtières

Samasoni Sauni[1]

Les efforts de suivi et de gestion à l'occidentale de la petite pêche pratiquée en milieu littoral avec des engins très divers et ciblant des espèces multiples n'ont guère donné de résultats dans les pays en développement (voir par exemple Smith 1991), y compris en Océanie. Par ailleurs, malgré une longue tradition de gestion coutumière, il serait faux de croire que les ressources marines des pays océaniens sont nécessairement bien gérées (Johannes 1998).

Deux grandes raisons expliquent que la gestion traditionnelle des ressources marines par les Océaniens ne garantit pas leur exploitation avisée. Notons tout d'abord que les États coloniaux, ignorants des institutions et des structures de gestion traditionnelle, ont mis en place des politiques et des systèmes centralisés et inefficaces de gestion des ressources naturelles dont beaucoup perdurent et constituent souvent une sérieuse entrave pour les autorités locales (voir par exemple Dashwood 1991). L'autre raison est que la plupart des villageois ne disposent pas des informations scientifiques qui leur permettraient de prendre des décisions de gestion avisées.

De manière générale, les stocks halieutiques des récifs coralliens de la région n'étaient auparavant exploités qu'à des fins vivrières. Ce type de pêche devient aujourd'hui plus rare. La plupart des récifs des pays en développement font aujourd'hui l'objet d'une pêche artisanale (Munro 1999), c'est-à-dire que les poissons et les invertébrés sont collectés par de petits pêcheurs et vendus directement aux consommateurs au lieu de débarquement, ou à des négociants qui les commercialisent ailleurs. À moins que les gestionnaires ne reçoivent un flux constant d'informations à jour et de qualité sur l'état des stocks, et à moins que les stocks et habitats voisins ne soient protégés de manière à échapper à une exploitation irraisonnée et à leur dégradation, nous serons de plus en plus confrontés à l'échec de la gestion des ressources et à la perte de nos pêcheries récifales.

Le suivi et l'évaluation des ressources permettent de fonder les décisions de gestion sur des informations scientifiques de qualité concernant la situation biologique, sociale et économique de la pêche. Les informations sur la situation biologique des espèces portent sur leur réaction à toute modification environnementale, à l'exploitation et aux autres activités humaines ayant une incidence sur ces espèces et leur habitat. Les informations produites doivent être complètes, objectives, crédibles et efficacement diffusées. Elles permettent à la fois de prendre des décisions de gestion, mais aussi d'assurer la conservation des ressources, d'anticiper les tendances futures, de garantir les débouchés futurs et d'évaluer le succès ou l'échec des efforts de gestion. Les groupes d'utilisateurs et les autres intervenants doivent quant à eux comprendre et accepter la validité des données et de l'information techniques qui leur permettront de comprendre le bien-fondé des décisions de gestion.

Pour que l'évaluation et le suivi des ressources produisent des résultats qui favoriseront la bonne gestion des stocks, la recherche doit examiner certains objectifs et aspects de la gestion. Les travaux de recherche propices à la conservation et à la gestion des pêcheries portent notamment sur les aspects sociaux et biologiques de la pêche et la gestion de l'information. La recherche biologique doit principalement être axée sur la diversité, l'abondance et les paramètres des cycles biologiques des espèces ciblées. Les informations proviennent de sources dépendantes et indépendantes de la pêche comme la diversité et l'abondance, l'échantillonnage par âge et par taille des poissons débarqués, les journaux de débarquement ou autres données fournies par les navires et les conserveries. Ces données sont essentielles pour l'évaluation des stocks, la formulation de la réglementation sur la gestion de la pêche et la production de résumés statistiques sur les aspects économiques et les ressources de la pêche au niveau national. Le niveau de complexité des évaluations est fonction des informations disponibles nécessitées par la gestion.

Bibliographie

Dashwood J. 1991. Conflict resolution in the development of the Cook Islands pearl shell industry. In: Novascek I., Mitchell J. and Veitayaki J. (eds). People, Society and Pacific Islands Fisheries Development and Management. Noumea, South Pacific Commission. 9–10.

1. Chargé de recherches en ressources récifales, CPS, BP D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie.
Courriel : SamasoniS@spc.int

Johannes, R.E. 1998. Government-supported, village-based management of marine resources in Vanuatu. Ocean and Coastal Management, 40 (1/2).

Munro, J.L. 1999. Effects of fishing on coral reef ecosystems. In: Schei P.J., Sandlund O.T. and Strand R. (eds.). Proceedings of the Norway/UN Conference on "The ecosystem approach to sustainable use of biological diversity". Norwegian Directorate for Nature Management & Norwegian Institute for Nature Research, Trondheim. 143–148.

Smith, A. 1991. Using customary practices in marine resource and coastal management in Yap State , Federated States of Micronesia. In: Novascek I., Mitchell J. and Veitayaki J. (eds). People, Society and Pacific Islands Fisheries Development and Management. Noumea, South Pacific Commission. 15–22.

Réalisation de profils biologiques à Tuvalu

Comment mieux communiquer avec les pêcheurs côtiers de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Kim Des Rochers[1] *et Clare Ame*[2]

Le développement de la pêche côtière en Papouasie-Nouvelle-Guinée se heurte principalement à un manque d'information concernant les questions relatives à la pêche et à l'environnement, ainsi qu'à une mauvaise communication entre les parties prenantes et les différents secteurs intéressés.

L'importance de l'information pour le développement de la pêche est apparue au cours de la phase de planification du Projet de gestion et de développement de la pêche côtière conduit en PNG. Ce projet, financé par la Banque asiatique de développement et exécuté par le Service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a pour but de promouvoir l'exploitation durable des ressources marines dans les eaux côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Au cours des réunions visant à définir le cadre des travaux à réaliser, les parties prenantes — membres des communautés locales, pêcheurs commerciaux et de subsistance, instances nationales et provinciales, organisations non gouvernementales (ONG) et employés du secteur halieutique — n'ont cessé de répéter qu'elles avaient besoin d'informations plus fiables et plus régulières sur les différents thèmes qui les intéressent : règlementation de la pêche, méthodes de transformation des produits, stratégies de marketing, connaissances élémentaires en biologie et en écologie marines, aquaculture, méthodes de pêche plus efficaces et gestion des pêches.

Devant cet intérêt pour une meilleure information relative à la pêche et aux ressources marines, on a

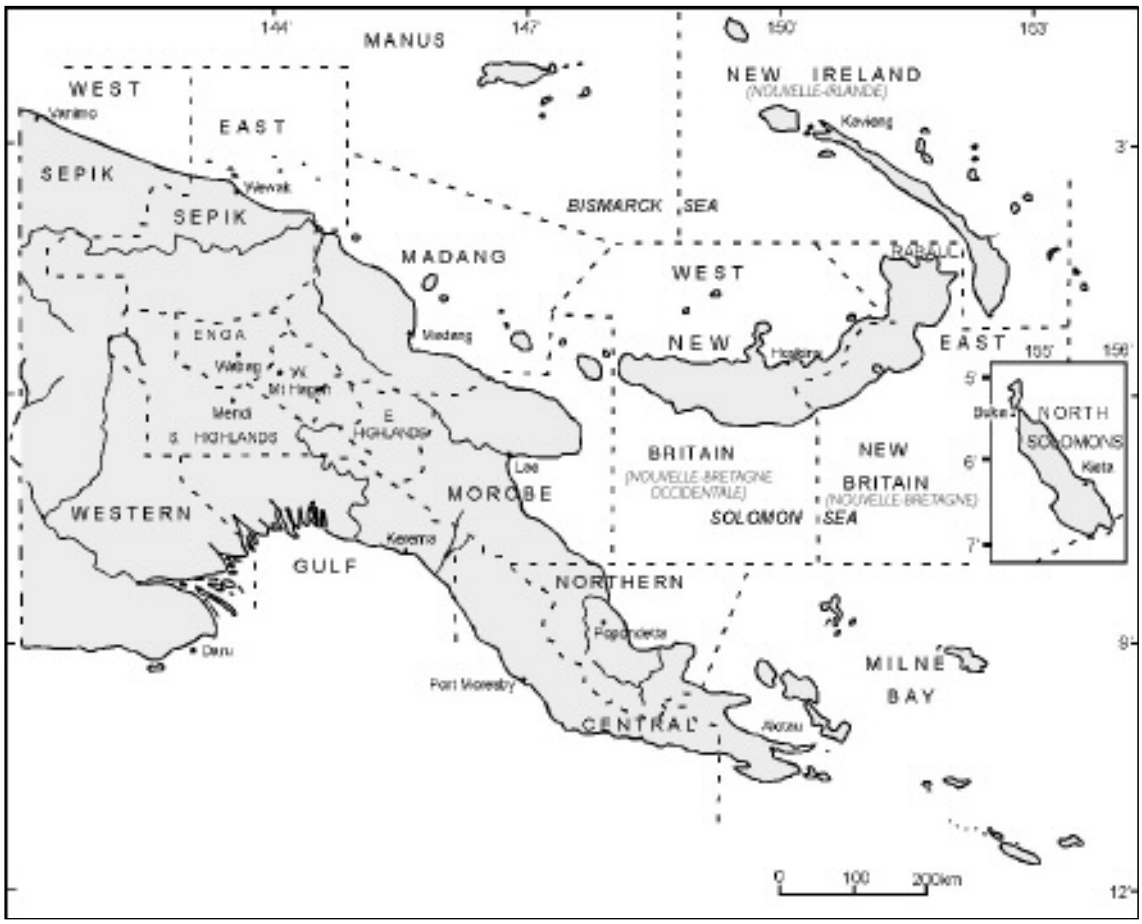

Le projet de gestion et de développement de la pêche côtière en PNG est principalement mis en œuvre dans les provinces de Nouvelle-Irlande, de Morobe et de Milne Bay.

1. Auteur ressource : Conseiller en information halieutique pour le Projet de gestion et de développement de la pêche côtière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Courriel : islandsandoceans@yahoo.com
2. Documentaliste et Spécialiste de l'information, Projet de gestion et de développement de la pêche côtière. Courriel : came@fisheries.gov.pg

ménagé dans le projet un volet important consacré à l'information. Mis en œuvre dans les trois provinces côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Nouvelle-Irlande, Milne Bay et Morobe), ce volet vise à aider les services pêches, à l'échelon national, provincial et local, ainsi que d'autres organismes à élaborer des supports d'information appropriés et à créer des mécanismes efficaces de diffusion de l'information.

Obstacles à la diffusion de l'information en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Vu l'étendue de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la dispersion de sa population dans des contrées parfois éloignées, il n'est guère surprenant que l'information circule mal, et que la communication devrait être améliorée. Vingt-cinq pour cent de la population réside dans des zones côtières, où les systèmes de communication sont médiocres, peu fiables, ou ne fonctionnent pas du tout. Certaines villes, grandes ou petites, ne sont souvent accessibles que par bateau, et encore, de récentes augmentations du prix du carburant ont rendu cet accès problématique pour bien des gens. Le taux d'alphabétisation, dans les communautés les plus isolées, est faible, surtout parmi les femmes et les jeunes filles. En outre, des centaines de langues différentes sont parlées dans les régions côtières, et les pratiques culturelles sont très disparates. L'échange d'information est de surcroît entravé par l'inaptitude des différents échelons administratifs — national, provincial, local et communauté villageoise — à communiquer efficacement entre eux.

Pour surmonter ces différents obstacles à la diffusion d'informations en direction des parties prenantes, dans le secteur de la pêche côtière, il importe d'examiner le plus grand nombre possible d'options qui se présentent. Ce n'est pas une seule et unique stratégie qui apportera une réponse, dans un pays aussi marqué par la diversité que la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les communautés côtières éloignées forment un groupe cible important. Pour elles, les méthodes de communication directe constituent la meilleure solution possible. Les stratégies à appliquer pour toucher les villageois passent par des entretiens en face à face avec des chefs de village (qui peuvent, à leur tour, influer sur l'opinion publique) et par la collaboration avec des enseignants, afin de mettre en place et d'améliorer les programmes scolaires concernant l'environnement marin.

L'éducation revêt une importance particulière. Comme le fait remarquer le directeur de la Section Suivi et surveillance du Service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée, "il est indispensable d'adresser aux jeunes et aux enfants des messages en faveur de la protection de l'environnement et de leur inculquer des connaissances élémentaires en matière de ressources marines et de phénomènes naturels, en vue de la conservation de l'environnement marin et de la prise de décisions." D'autres stratégies envisageables consistent à faire appel à des troupes théâtrales (qui peuvent faire passer des messages importants en faveur de la protection des ressources marines, d'une manière vivante et captivante, comprise par tous les membres de la communauté) et à la vidéo. Ces deux méthodes se sont avérées efficaces dans des régions côtières rurales, ailleurs qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Raisons de la mauvaise circulation de l'information

Le Projet de gestion et de développement de la pêche côtière a été lancé il y a un an environ. En ce qui concerne l'information, l'une des premières tâches a été d'effectuer une première évaluation des besoins d'information halieutique et des obstacles rencontrés au sein du service des pêches. L'évaluation a porté sur les services des pêches des provinces, mais aussi sur des ONG, des entreprises de pêche, des exportateurs de poisson et des communautés locales.

On a relevé plusieurs facteurs qui contribuent au mauvais échange d'informations :

- manque de motivation et d'enthousiasme de la part des agents des services des pêches provinciaux,
- manque de ressources matérielles et financières qui fait obstacle à la diffusion de l'information vers les communautés isolées,
- méconnaissance des phénomènes influant sur le milieu marin de la part des communautés,
- incapacité des agents des services des pêches national et provinciaux et des ONG de communiquer efficacement et d'informer la population sur les questions touchant l'environnement marin, et
- non recours aux différents moyens de diffusion de l'information.

Si l'on veut diffuser efficacement l'information dans le secteur halieutique, il faut trouver des procédures plus modernes, renforcer les capacités du personnel et améliorer les documents d'information, tant au sein du service national des pêches que des services provinciaux. Il faut également chercher à mieux cerner les besoins d'information des communautés, des travailleurs du secteur halieutique, et des pêcheurs à petite et moyenne échelle, et comprendre ce qui entrave l'échange d'informations entre ces différentes parties prenantes. L'amélioration de la communication contribuera à orienter les politiques et les décisions et à influer sur l'opinion publique, et permettra aux parties intéressées d'échanger des informations.

Améliorer la diffusion de l'information et la communication avec les communautés

Des entretiens en face à face avec des populations et des particuliers, ainsi que la tenue d'ateliers et de réunions sont deux approches de la diffusion d'informations et de la communication qui peuvent s'avérer efficaces. De nombreuses ONG et des agents des services des pêches provinciaux ont déjà fait appel à ces stratégies dans le passé. Dans les deux cas, il faut soigneusement choisir ses mots et le style de langage, car tous les membres d'une communauté ne comprennent pas obligatoirement les termes scientifiques ou le jargon du développement (par exemple : "volume total des prises autorisées", ou "développement durable").

Il importe d'avoir toujours présent à l'esprit le public auquel on s'adresse lorsqu'on explique tel ou tel aspect de la science ou de la gestion halieutique.

Une autre méthode utile pour aider les villageois à comprendre de nouveaux concepts consiste à recourir à des analogies ou à des exemples. Ainsi, un agent du service national des pêches chargé de la gestion des ressources a rapporté qu'il a un jour participé à un atelier sur les concentrations de reproducteurs, où quasiment aucun des participants ne connaissait les termes "reproducteur" et "concentration". Pour leur expliquer clairement pourquoi ces frayères doivent être protégées, il a comparé les lieux de concentration de reproducteurs à un hôpital, où une femme enceinte va accoucher. À l'hôpital, elle est protégée, prise en charge, et peut reprendre des forces après la naissance, ce qui donne à l'enfant toutes les chances de survie et de bonne santé. De la même façon, les concentrations de reproducteurs doivent être protégées pour que les juvéniles parviennent à maturité et puissent se reproduire par la suite. En l'occurrence, ces analogies se sont révélées efficaces. Des approches similaires peuvent être inventées pour expliquer d'autres notions inconnues.

Toutefois, les informations ne sont pas toujours bien accueillies par les membres d'une communauté. Ainsi, un agent du service national des pêches chargé de la gestion des pêcheries a indiqué que des messages concernant les fermetures, la longueur minimum des poissons, les tailles limites des mailles de filets, etc. n'ont pas été bien reçues dans certaines zones côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et que certains pêcheurs ont été dépités que le service national des pêches impose de telles restrictions. Selon l'agent, certaines communautés voient dans ces lois et ces règlements une menace pour leurs moyens de subsistance, et il faut changer cette mentalité.

Comprendre les principes biologiques élémentaires et bénéficier de la recherche

L'un des constats qui s'est dégagé de l'évaluation des besoins d'information, et qu'ont exprimé aussi bien les agents des services des pêches national et provinciaux que des représentants d'ONG, était le fait que de nombreuses communautés comprennent mal l'incidence de leurs activités sur la pêcherie, les ressources marines et l'environnement marin dans son ensemble. Plusieurs facteurs y contribuent : érosion des coutumes traditionnelles et des pratiques ancestrales de la préservation des ressources, absence de retour d'information entre les chercheurs scientifiques et les communautés, mauvais ciblage des informations contenues dans les conventions internationales et les lois sur la protection de l'environnement, diffusion de l'information sous une forme que de nombreux acteurs du secteur halieutique ne comprennent pas bien (en particulier les villageois de zones rurales).

Comme l'a fait remarquer un gestionnaire du service national des pêches, à son avis "la première chose à faire est d'extraire des données des rapports techniques, puis de "traduire" cette information dans un langage compréhensible par des acteurs non scientifiques du secteur halieutique, par exemple des communautés (en particulier des pêcheurs villageois et des femmes), les professionnels de la pêche et les

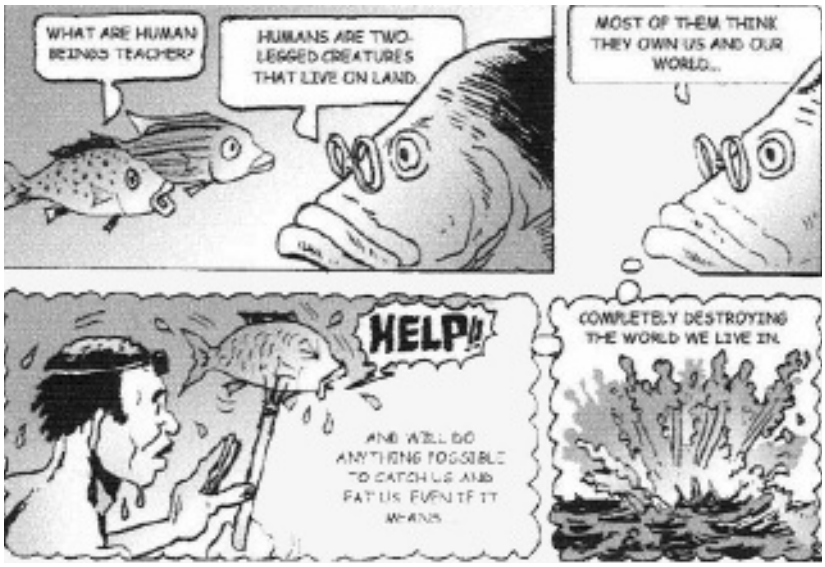

Les supports d'information élaborés dans le cadre du Projet de gestion et de développement de la pêche côtière ciblent non seulement les adultes, mais aussi les enfants et les jeunes, en leur adressant des messages concernant la protection de la nature et les phénomènes écologiques essentiels touchant le milieu marin.

décideurs des instances officielles". Dans de nombreuses communautés côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée, bien qu'elles soient des pêcheuses très actives, les femmes sont rarement intégrées à la chaîne de l'information. Le Directeur du Programme mélanésien de *Conservation International* a indiqué que de nombreux chercheurs qui travaillent sur le terrain ne communiquent pas les données sous une forme utilisable et compréhensible par les communautés, alors que ces renseignements sont capitaux pour les décideurs du village. Une grande partie des informations qui parviennent jusqu'aux communautés est en anglais, donc sans utilité pour des populations peu éduquées et qui ont peu d'occasions de lire, a fortiori dans une langue autre que la leur.

Un autre gestionnaire du service national des pêches a observé que l'un des principaux problèmes en matière d'information était que certains responsables locaux ne transmettent pas les informations qu'ils recueillent dans des réunions ou des ateliers aux membres de leur communauté. Cela pourrait s'expliquer par l'absence de réelle culture de l'échange d'informations concernant les activités menées en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Approches de la diffusion d'informations halieutiques

Chaque type de média ou de support d'information présente des avantages et des inconvénients. Il faut en tenir compte quand on met au point des stratégies de communication.

Radio

Les médias non écrits, la radio par exemple, à la fois très rapides et économiques, sont souvent l'un des rares moyens de toucher des villages éloignés. Presque toutes les personnes interrogées lors de l'évaluation des besoins du projet ont cité la radio comme étant l'outil le plus efficace permettant de diffuser des informations à toutes les parties prenantes du secteur de la pêche et des ressources marines.

Une stratégie efficace permettant de toucher diverses catégories de personnes dans les provinces consiste à organiser, en collaboration avec une station de radio locale, des annonces régulières et à produire une émission de quinze minutes sur des thèmes liés à l'environnement marin et à la pêche. Pour avoir de l'effet, l'émission doit être diffusée à intervalles réguliers (une fois par semaine au moins). Il faut aussi recourir à diverses formes, par exemple des entretiens avec des agents du service des pêches, au cours desquels ceux-ci expliquent les règles et les règlements ; des scénarios délivrant un message sur les pratiques destructrices, des entretiens avec un représentant de la filière maritime, décrivant son travail, et avec des anciens du village, évoquant les changements subis par les récifs du village.

À ce jour, le Projet de gestion et de développement de la pêche côtière dispose de plus de 25 scénarios, de quinze minutes chacun, sur divers sujets liés aux ressources marines, notamment : le commerce des poissons de récif vivants, les aires marines protégées, les pratiques destructrices, le lancement d'une petite entreprise de pêche. D'autres scénarios verront le jour dans le courant du projet, et seront progressivement inscrits dans le programme de travail habituel du service national des pêches. Les émissions de radio seront diffusées en anglais ou en pidgin, selon la province concernée. Les responsables du projet sont en train d'enregistrer ces scénarios, qui seront diffusés dans toutes les zones côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis des stations nationales et provinciales.

Brochures

Les brochures qui s'adressent aux populations locales doivent être soigneusement rédigées — sans jargon scientifique ni termes techniques — et comporter le minimum de texte. Le taux d'alphabétisation étant très faible parmi les villageois de zones reculées, les images sont beaucoup plus éloquentes que le texte. Les brochures (et les affiches) doivent être bien conçues : tout en tenant compte de l'impact des images, elles doivent faire passer un message important qui sera compris de tous.

En outre, ce message ne doit pas être trop lapidaire : les communautés sont souvent bombardées de slogans invitant à sauver les récifs, mais généralement, aucune indication n'est donnée quant à la manière de procéder pour y parvenir. De la même manière, les villageois reçoivent déjà des messages qui cherchent à les dissuader de capturer trop de tortues ou des poissons trop petits, mais qui ne sont pas étayés par des informations appropriées, ne serait-ce que les raisons pour lesquelles ils ne doivent pas le faire, et quelles sont les conséquences s'ils le font.

Non seulement il convient de bien choisir ses mots, mais il faut aussi sélectionner avec soin les images à inclure dans les brochures. Bien des messages de sensibilisation aux problèmes posés par l'environnement marin ne présentent pas la réalité aux villageois, n'ont pas de sens (dessins humoristiques représentant des animaux marins, par exemple) ou donnent lieu à des erreurs d'interprétation.

Les responsables du Projet consultent régulièrement leurs collaborateurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les ONG locales, pour faire en sorte que le texte écrit et les images touchent le public visé.

En collaboration avec la Section Information halieutique du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), les responsables du Projet sont en train d'élaborer une brochure sur les règlements halieutiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant certaines espèces (dugongs, langoustes, holothuries). Beaucoup de pêcheurs et de femmes prétendent ne pas être au courant des lois et des règlements concernant les ressources et ne pas savoir où se rendre pour obtenir ces renseignements.

Affiches

Réfléchissant aux défauts communs à de nombreuses affiches, un représentant d'une organisation non gouvernementale a fait remarquer ceci : "Le défaut de nombre d'affiches est qu'elles décrivent un problème sans offrir de solution ni donner d'indication quant à la manière d'y remédier. Ainsi, trop souvent, elles ne disent pas où il faut se rendre pour avoir des renseignements complémentaires, ni ce qu'il faut faire pour résoudre un problème donné, ni les dispositions qu'une communauté devrait prendre. Les communautés sont bombardées de messages les invitant à sauver les récifs, mais rien ne leur dit comment s'y prendre pour y parvenir."

Ainsi, bien que les affiches soient l'un des médias les plus couramment utilisés par les ONG et d'autres parties prenantes — et qu'elles contiennent souvent de belles photos de récifs, de tortues et de poissons — elles délivrent rarement un message susceptible de changer le comportement ou la mentalité des villageois, même si ce changement est l'objectif essentiel qu'elles poursuivent.

Conformément à cet objectif, les images et le texte d'une affiche devraient donc viser à informer les populations et à influer sur leur comportement et leur mentalité. Les affiches devraient inciter les gens à réfléchir à l'incidence que leur comportement et leurs actions peuvent avoir sur leur environnement.

Les responsables du Projet de gestion et de développement de la pêche côtière en PNG étudient de près les moyens de faire passer des messages susceptibles de changer les attitudes et comportements d'une communauté, ou d'apporter des réponses précises à des problèmes urgents afin de prendre des mesures immédiates et pertinentes. Ils ont fait appel à des graphistes locaux pour concevoir et illustrer des affiches qui traitent de divers thèmes et sujets, par exemple : les règlements officiels concernant les limites de taille de certains animaux marins, les dangers et les effets de la pêche aux explosifs, des photos d'organismes récifaux avant et après l'utilisation de végétaux toxiques pour capturer des poissons, l'aménagement d'aires marines protégées, et la sécurité en mer.

Autres supports, imprimés ou non

Outre les supports d'information "standard" précités, d'autres types de documents de sensibilisation et d'information doivent être élaborés à l'intention des villageois et des communautés, ainsi que l'ont montré des entretiens avec des agents des services des pêches provinciaux et des représentants d'ONG, conduits dans les trois provinces ciblées. Ces ressources revêtent une importance capitale, en particulier pour les villageois qui ne perçoivent pas clairement l'impact de leurs activités sur l'environnement marin. Ainsi, certains pêcheurs ne comprennent pas que, s'ils utilisent un filet maillant à petites mailles, ils vont capturer des juvéniles qui ne se sont pas encore reproduits. Il a aussi été signalé que certains villageois ne comprenaient pas les effets du défrichage de la mangrove sur certaines espèces de poissons, crabes, coquillages et oiseaux qui sont tributaires de ces forêts.

Pour satisfaire ce besoin de types différents de supports, les responsables du Projet sont en train d'élaborer une série de bandes dessinées, avec des messages concernant la bonne gestion des ressources récifales, les risques liés au VIH/SIDA, les effets des méthodes de pêche destructrices (aux explosifs ou aux végétaux toxiques, par exemple), la sécurité en mer, les aires marines protégées, etc. Ces bandes dessinées sont illustrées par des artistes locaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée. À ce jour, deux bandes dessinées ont été imprimées : l'une relate l'histoire d'une pêcheuse contaminée (VIH) par un marin d'un bateau de pêche étranger ; l'autre évoque une école sous-marine où les animaux marins apprennent les

Outre des supports d'information "standard", le projet s'emploie, en collaboration avec des troupes de théâtre, à faire passer des messages en faveur de la protection de l'environnement marin.

Outre les bandes dessinées qui plaident en faveur de la protection de l'environnement, le projet a produit une bande dessinée qui évoque les dangers du SIDA pour les pêcheurs et les pêcheuses.

dangers des explosifs et de la pêche à l'aide de plantes toxiques. Deux autres bandes dessinées sont en cours d'illustration et d'élaboration (l'une sur la sécurité en mer et l'autre sur les aires marines protégées). Elles s'adressent aux écoliers aussi bien qu'aux adultes et seront publiées en anglais et en pidgin.

Dans le cadre du Projet, on est aussi en train de créer un calendrier des marées qui indiquera les heures de marée haute et basse, et qui fera chaque mois la lumière sur une ressource particulière. L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur chaque espèce sera présenté, ainsi que les règles à observer éventuellement. Ce calendrier devrait être publié au début de 2005.

Vidéo

Deux films documentaires dramatisés de 15 à 20 minutes chacun sont en cours de tournage dans le cadre du Projet. L'un traite de la surpêche et l'autre des pratiques de pêche destructrices. Il a été fait appel à un réalisateur professionnel de Kavieng pour tourner ces vidéos. Les scénarios ont été établis par les agents responsables du projet. Des acteurs locaux joueront ces pièces. Le tournage se passe dans la province de Nouvelle-Irlande, mais les images seront transposables à d'autres communautés côtières de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Deux spectacles de marionnettes ont été filmés par *Mahonia na Dari*, une ONG implantée en Nouvelle-Bretagne. Il s'agit d'un programme pédagogique sur les ressources marines qui contribue très efficacement à mobiliser un vaste pan de la population en faveur de la protection de l'environnement.

Toutes les vidéos (documentaires dramatisés et spectacles de marionnettes) serviront d'outils de mobilisation communautaire sur un thème ou un sujet de discussion qui sera évoqué au cours des visites effectuées dans des villages par l'équipe chargée du projet et par des ONG de défense de l'environnement.

Théâtre

Des pièces de théâtre ou des spectacles de marionnettes peuvent faire passer des notions difficiles. *Mahonia na Dari* (une ONG implantée en Nouvelle-Bretagne) présente un programme d'éducation très efficace sur les ressources marines, qui a grandement contribué à mobiliser un vaste pan de la population en faveur de la protection de l'environnement. Dans le cadre du projet, on a filmé deux spectacles de marionnettes de *Mahonia na Dari*, enregistrés sur cassettes VHS projetées dans des communautés de villages côtiers éloignés de PNG. Pour diffuser ces vidéos vers un public encore plus large, les responsables du projet ont collaboré avec des ONG locales. Ils envisagent également de travailler avec d'autres compagnies théâtrales.

Télévision

Pour l'instant, il n'est pas fait appel à la télévision dans le cadre du projet, car elle est trop coûteuse et inaccessible à la plupart des habitants du littoral de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le projet y recourra toutefois par la suite pour toucher les responsables politiques et les décideurs.

Et maintenant ?

Les supports d'information précités sont en cours d'expérimentation dans la province de Nouvelle-Irlande, pour une période d'environ un an. Lorsqu'ils auront reçu des commentaires sur ces divers supports, les responsables du projet adapteront ou modifieront ceux-ci à l'intention des deux autres provinces participant à ce volet. Nous prévoyons de légères modifications apportées aux supports élaborés pour la Nouvelle-Irlande. Ainsi, pour la province de Milne Bay, des informations particulières seront données sur la bêche-de-mer (tarifs des différentes espèces, ou règles et règlements concernant les fermetures saisonnières de la récolte), ainsi que d'autres renseignements. Le documentaire dramatisé produit pour cette province sera probablement davantage axé sur la récolte d'holothuries et de trocas ou sur la destruction des nids de tortues de mer.

Le Projet de gestion et de développement de la pêche côtière de la PNG prendra fin en 2007. L'un de ses objectifs primordiaux est de faire en sorte que le travail entamé se poursuive au-delà, grâce aux efforts du service national des pêches, des ONG, des services provinciaux, ainsi que d'autres organismes et particuliers. Dans cette optique, les ressortissants de PNG suivent une formation dans différentes disciplines, notamment les enquêtes socioéconomiques, la production et la diffusion d'informations, la gestion communautaire et le développement de la pêche.

La sensibilisation des communautés comme préalable à la gestion durable des ressources

Autalavou Taua[1]

Ce document a été présenté lors d'un atelier de formation sur la gestion des ressources halieutiques et les statistiques halieutiques, organisé à Nadi (Îles Fidji) en septembre 2004.

Dans la plupart des pays insulaires océaniens, le milieu marin a subi de sérieuses dégradations, et les captures de poissons et de mollusques et coquillages sont actuellement très faibles. Dans la plupart des cas, les services des pêches et les communautés de pêcheurs sont conscients de la baisse régulière du volume des prises des espèces les plus accessibles de poissons ainsi que de mollusques et coquillages de lagon et de récif. La diminution des captures réalisées en zone côtière est due entre autres à la surexploitation, à l'utilisation de techniques de pêche destructrices (dynamite, produits chimiques, poisons, entre autres) et à des bouleversements écologiques. Ces derniers résultent de catastrophes naturelles, comme les cyclones et les tempêtes, mais aussi des activités humaines. Si les pouvoirs publics s'inquiètent des dégâts causés au milieu marin et de la baisse du volume des prises dans les villages de pêcheurs, leur capacité à faire face à ces problèmes est limitée. Bien que la plupart des pays insulaires océaniens se soient dotés de législations nationales visant à préserver les ressources halieutiques, ils ont encore de grandes difficultés à les faire appliquer sur le terrain.

Les communautés de pêcheurs sont respectueuses des connaissances traditionnelles relatives aux ressources halieutiques et ont pleinement conscience de l'importance du milieu marin. La plupart des communautés côtières sont propriétaires de sites de pêche et peuvent donc exercer un certain contrôle sur les zones côtières immédiatement attenantes à leurs villages. Elles occupent par conséquent une position idéale pour assurer la gestion des ressources halieutiques. Pour les aider à s'acquitter de cette responsabilité, il faut entre autres les informer des problèmes relatifs au milieu marin. Si la majorité des pêcheurs comprennent la nécessité de préserver les ressources et les raisons pour lesquelles un cadre réglementaire a été mis en place, ils respecteront plus volontiers la réglementation en vigueur, ce qui renforcera l'efficacité des régimes de gestion. Cet article a pour but de présenter diverses méthodes de sensibilisation des communautés et présente dans ses grandes lignes une approche axée sur l'évaluation des mesures de gestion.

Programmes scolaires sur l'environnement

Il est primordial de dispenser des programmes d'enseignement sur l'environnement en milieu scolaire dès les toutes premières classes, dans la mesure où les jeunes sont particulièrement sensibles aux principes de la protection de l'environnement et prompts à adopter des comportements respectueux de l'environnement. De plus, en informant les plus jeunes, on sensibilise indirectement leurs parents et le public en général. Dans le long terme, l'éducation des jeunes est un des moyens les plus efficaces de protéger le milieu marin. C'est par le biais de l'éducation que les individus peuvent acquérir les connaissances et les compétences qui leur permettront de prendre des décisions fondées et d'agir en conséquence.

Toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales du Samoa appuient les actions d'éducation à l'environnement menées dans les établissements scolaires du pays. Les élèves prennent part à diverses manifestations (concours de rédactions, journées portes ouvertes, carrefours des métiers), et des fiches d'informations et autres supports imprimés sont réalisés à l'intention des enseignants et des élèves.

Radio et télévision

La radio est un moyen efficace de mieux sensibiliser les populations les plus isolées de la région. Les émissions sur l'environnement diffusées à la radio peuvent aller du simple message de sensibilisation à des entretiens avec des agents vulgarisateurs. En règle générale, les messages sont lus par un annonceur. L'utilisation de la radio à des fins de sensibilisation présente les avantages suivants :

- la radio est un moyen d'information peu coûteux, en particulier lorsque les stations de radio appartiennent à l'État;
- elle permet de diffuser rapidement des messages;
- elle permet d'atteindre des zones très reculées;
- elle touche un large public, y compris les personnes qui ne savent pas lire.

À défaut, on peut diffuser sur les chaînes de télévision nationales des films vidéo sur les activités des agents de vulgarisation en milieu communautaire.

Supports imprimés

Les supports imprimés — articles et messages de sensibilisation diffusés dans la presse, bulletins d'information, brochures, fiches d'information, affiches — sont couramment utilisés à des fins de sensibilisation. Dans certains cas, ils sont accompagnés de photos.

On peut aussi, en accord avec les rédactions, faire publier dans la presse locale, à intervalles réguliers

1. Chargé de la gestion de la pêche côtière, Service des pêches du Samoa

(une fois par semaine, par exemple), une chronique sur des questions environnementales comme la gestion communautaire des ressources, les techniques de pêche destructrices et la pisciculture. Toutefois, la rédaction d'une chronique suppose un réel engagement : l'exercice est fastidieux, et à mesure que le temps passe, il est de plus en plus difficile de trouver de nouveaux sujets à traiter. Le mieux est de préparer à l'avance une liste de thèmes potentiels et de faire appel à des auteurs motivés qui connaissent parfaitement les questions abordées.

Contacts directs

Les actions de sensibilisation supposent généralement un contact ou un échange direct avec les populations locales, dans le cadre de réunions, de débats publics ou d'expositions. Ces contacts sont très importants pour le succès des programmes mis en œuvre en milieu communautaire, quelle qu'en soit la nature. Les réunions avec les enseignants, les autorités religieuses, les maires des villages et les associations de femmes peuvent aussi être l'occasion de discuter d'une multitude de questions ou d'informer les populations du déroulement d'un programme communautaire, de l'évolution de la situation dans le secteur des pêches ou des risques que présente l'utilisation de méthodes de pêche destructrices.

Les journées portes ouvertes et les expositions publiques permettent à la population de prendre connaissance des activités des organismes publics et des organisations non gouvernementales. Pour encourager la participation du public à une journée portes ouvertes, on peut organiser dans les établissements scolaires des concours (d'affiches peintes à la main, de rédactions ou de chansons sur un thème particulier touchant à l'environnement) dont les gagnants seront désignés lors de la journée portes ouvertes. Les entreprises locales acceptent généralement de parrainer ces concours et d'offrir les prix.

Le programme de vulgarisation de la pêche en milieu communautaire de la division des Pêches du Samoa a déjà aidé 76 villages côtiers à préparer des plans de gestion communautaire des ressources halieutiques, dans le cadre du "processus de vulgarisation" mis en place par les agents de vulgarisation des pêches chargés de présenter aux populations côtières le programme de gestion communautaire des ressources halieutiques. Les activités de sensibilisation, axées généralement sur l'éducation, la formation et l'information du public, constituent unes des principales composantes de ce processus. Ces actions de sensibilisation sont menées avec vigueur et donnent déjà des résultats encourageants : à ce jour, plus de 70 villages ont élaboré des projets de gestion communautaire des ressources halieutiques.

Les maisons traditionnelles comme celle-ci servent aussi à des réunions de sensibilisation

Les femmes de Driti excellent dans la pisciculture du tilapia

Satya Nandlal[1]

Driti est un petit village isolé, situé à 140 km de la ville de Labasa, dans la province de Bua, sur l'île de Vanua Levu (Îles Fidji). Depuis 2003, les femmes de Driti se consacrent avec succès à l'élevage du tilapia.

Le service fidjien des pêches a introduit la pisciculture du tilapia dans la province de Bua au milieu des années 80. Par la suite, 30 fermes piscicoles de 100 à 1 000 m² regroupant plusieurs étangs ont été créées, dont la plupart étaient exploitées à des fins de subsistance. Le service des pêches assurait gratuitement l'approvisionnement des fermes en alevins. La production a été satisfaisante jusqu'en 2002, quand les approvisionnements en alevins ont cessé. Alors que les hommes du village ont décidé d'abandonner le projet, l'association des femmes de Driti n'a pas baissé les bras. Forte de ses 36 membres, elle a décidé de poursuivre le projet et de trouver de l'aide.

Satya Nandal, chargé de l'aquaculture à la CPS, aide les habitants de Driti à installer des enclos autour des étangs à tilapias

En 2003, une des membres de l'association a participé à Nausori à un atelier d'une semaine sur l'élevage du tilapia financé par le Programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud. L'association des femmes de Driti a également fait appel à l'Université du Pacifique Sud, au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, au Ministère de la condition féminine et au service fidjien des pêches. L'aide de ces nouveaux partenaires a permis de remettre les étangs en état, d'aménager trois étangs supplémentaires, de construire des bassins et des installations d'élevage et de clôturer les fermes. Un atelier de trois jours sur la production de tilapias en écloserie et le grossissement des tilapias et des crevettes d'eau douce a également été organisé à l'intention des membres de l'association.

Les résultats obtenus à ce jour montrent que les femmes de Driti sont parfaitement capables d'élever des tilapias et des crevettes et de répondre ainsi aux besoins du village. Elles peuvent aussi commercialiser leurs produits à des conditions avantageuses, si on leur apporte l'aide et les moyens nécessaires. Grâce au projet, les habitants de Driti ont pu diversifier leur alimentation et ne sont plus contraints de se nourrir exclusivement de poisson et de viande de mouton et de bœuf en conserve vendus dans l'épicerie du village.

Cette initiative ouvre la voie à d'autres projets pilotes de même type qui pourraient être entrepris en milieu rural à des fins de subsistance ou pour créer des revenus. Il met aussi en évidence la contribution majeure que les femmes peuvent apporter au développement de l'aquaculture dans la région. Aujourd'hui, les femmes accomplissent bien plus que les tâches qui leur sont traditionnellement dévolues, comme le jardinage et les travaux ménagers. Nombre d'entre elles se lancent aujourd'hui dans la création d'entreprises. Il est donc temps de reconnaître que les femmes contribuent de manière déterminante au développement social et économique de leurs villages. L'exemple de Driti montre que, grâce à l'esprit d'entreprise et à la détermination des femmes, les initiatives comme le projet de pisciculture du tilapia peuvent ouvrir des débouchés économiques non négligeables à l'échelle communautaire. Selon les données les plus récentes (décembre 2003), les fermes piscicoles de Driti ont produit 2,6 tonnes de tilapia et généré 9 100 dollars fidjiens de revenus. Les femmes du village ont investi une partie de ces recettes dans des actions du *Unit Trust of Fidji*, un fond commun de placement.

Les habitants de Driti au bord des étangs à tilapias : ce projet communautaire en pleine expansion pourrait être transposé dans d'autres régions des Îles Fidji

1. Chargé de l'aquaculture, programme Pêche côtière, CPS

Collecte d'informations en vue de l'élaboration des politiques halieutiques, de la prise de décision et de la gestion responsable des pêches : quelles données recueillir ?

Shunji Sugiyama[1]

En quoi l'information halieutique est-elle importante ?

Le secteur des pêches et de l'aquaculture revêt une importance primordiale pour les pays du Pacifique en matière de sécurité alimentaire et de création de revenus et d'emplois. Dans nombre de pays de la région, les pêches de capture et l'aquaculture font partie intégrante des moyens de subsistance des populations rurales. Les ressources terrestres sont globalement très limitées dans le Pacifique insulaire, et les communautés océaniennes sont fortement dépendantes des ressources aquatiques pour assurer leur survie. Le taux de consommation de poisson par habitant enregistré dans la région figure parmi les plus élevés du monde, les populations rurales n'ayant souvent pas d'autre choix pour subvenir à leurs besoins vitaux. Le poisson est aussi un des principaux produits d'exportation de la région. Les produits halieutiques sont une précieuse source de devises et représentent à eux seuls jusqu'à 80 pour cent du volume total des exportations de certains pays insulaires océaniens.

Les informations sur l'état et les tendances des pêches, et en particulier les statistiques socioéconomiques sur les communautés de pêcheurs, sont indispensables à l'utilisation durable des ressources aquatiques. La collecte de données halieutiques actualisées et fiables permet d'asseoir les politiques de développement des pêches sur des bases solides, de prendre des décisions plus rationnelles et de gérer les ressources halieutiques de manière responsable. À l'échelon national, ces données servent à préserver la sécurité alimentaire des populations, à mieux cerner les avantages sociaux et économiques qui découlent de la pêche, et à évaluer le bien-fondé des politiques halieutiques et l'efficacité des mesures de gestion des pêches.

Les ressources halieutiques marines et la dépendance des populations à leur égard ne sont pas aussi "visibles" que les ressources tirées d'autres secteurs de production vivrière (l'agriculture, par exemple) ou activités de développement (notamment le tourisme), dans la mesure où les ressources et les activités de pêche sont concentrées loin des côtes. La contribution du secteur des pêches au développement social et économique national doit donc être évaluée avec précision, afin que la gestion de ressources aussi importantes se voie consacrer toute l'attention et les moyens qu'elle mérite. En l'absence d'informations fiables indispensables à la réalisation de ces évaluations, les décisions prises en matière de développement pourraient favoriser d'autres secteurs comme le tourisme ou l'agriculture, au détriment du secteur des pêches.

Les administrations nationales ne sont pas les seules à avoir besoin de ces informations. Le public dans son ensemble manifeste un intérêt considérable pour les questions relatives à l'état actuel des ressources halieutiques. C'est le cas en particulier dans les pays où des régimes décentralisés de gestion des pêches sont en place (au niveau communautaire, par exemple). S'il dispose d'informations actualisées et plus précises, le public a toutes les chances de mieux comprendre et d'appuyer les efforts axés sur la gestion responsable des pêches et des ressources aquatiques.

Par ailleurs, la collecte d'informations sur la pêche est prévue ou requise au titre de nombreux instruments, initiatives et programmes internationaux relatifs aux pêches, parmi lesquels :

- l'Accord pour l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (1995), qui définit les responsabilités en matière de collecte et d'échange de données aux fins de l'évaluation des stocks et contient des dispositions relatives à la transparence (Article 12);
- l'Accord FAO du 24 novembre 1993 visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, qui prévoit l'échange de certaines données sur les navires de pêche (Article VI);
- le Code de conduite pour une pêche responsable, qui prévoit l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, une coopération bilatérale et multilatérale en matière de recherche et de collecte de données (article 6.4), des mécanismes régionaux de coopération en matière de collecte et d'échanges de données, notamment sur les facteurs socio-économiques (Article 7.4), ainsi que la publication et la diffusion des résultats obtenus (Article 12);
- les plans d'action internationaux de la FAO destinés à faciliter l'application de certaines composantes du Code de conduite, comme le Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche, qui étend à la capacité de pêche la portée

1. Cadre associé, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

des informations requises pour évaluer la situation et les tendances des pêches;
- les conventions internationales, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1973) et la Convention sur la diversité biologique (1992), qui prévoient la collecte et l'échange d'informations sur l'état des biotopes;
- les programmes internationaux qui prévoient ou requièrent des informations sur la pêche, parmi lesquels : a) le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); b) la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); c) les projets relatifs aux grands écosystèmes marins financés par le Fonds pour l'environnement mondial; d) le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches; et e) le Comité interinstitutions du développement durable.

Difficultés inhérentes à la collecte de données et d'informations sur les pêches

En dépit des besoins évidents en informations adaptées et fiables, dont il a été question plus haut, les moyens investis ne sont pas toujours suffisants pour garantir l'amélioration globale des systèmes nationaux de collecte de données et d'informations sur les pêches. Dans de nombreux pays, et en particulier dans les petits États insulaires océaniens en développement, les systèmes nationaux de collecte de données font les frais de problèmes chroniques, parmi lesquels :

- des crédits budgétaires insuffisants;
- des effectifs limités;
- des possibilités de formation insuffisantes pour les agents des services des pêches et les enquêteurs travaillant sur le terrain;
- la multiplicité des tâches confiées au personnel de terrain.

Ces problèmes expliquent le manque de fiabilité et la qualité médiocre des informations, qui n'incitent guère les responsables nationaux à se servir de statistiques halieutiques à des fins de gestion ou d'élaboration des politiques, ce qui limite d'autant les mesures en faveur de la mise en place de systèmes de collecte des données. Il convient donc de briser de toute urgence ce cercle vicieux, et d'éliminer les problèmes que les carences des dispositifs de collecte de données tendent à créer.

Par ailleurs, certaines des caractéristiques des petits États insulaires en développement et des pays dans lesquels se pratique la pêche artisanale tropicale font obstacle à la collecte efficace de données halieutiques, en particulier dans le Pacifique. Il importe par conséquent de recenser de manière précise les difficultés propres à la région et d'en reconnaître l'existence afin de faciliter la formulation de stratégies adaptées. La section suivante décrit plusieurs des caractéristiques régionales défavorables à la collecte de données halieutiques.

Des pêcheries artisanales vivrières très dispersées et d'une grande diversité

Les îles du Pacifique abritent d'abondantes ressources halieutiques récifales : nombre d'entre elles sont entourées de récifs frangeants ou barrière très étendus, qui offrent aux communautés locales des sites de pêche bien protégés. La pêche artisanale constitue l'essentiel des activités des pêcheries récifales côtières. Elle se pratique principalement à des fins vivrières, et constitue un des principaux moyens de subsistance des populations rurales océaniennes. Les petits pêcheurs de la région utilisent des engins et des techniques de pêche très divers et ciblent une grande variété d'espèces.

La dispersion géographique et la diversité des pêcheries côtières constituent cependant un handicap dans la mesure où elles remettent en cause l'utilisation de systèmes classiques de collecte de données fondés sur l'enregistrement de données de prise et d'effort. À l'inverse, les flottilles industrielles qui opèrent au large et ciblent presque exclusivement les thonidés et les espèces apparentées font généralement l'objet d'un suivi méthodique et systématique effectué par les organisations régionales ou les services nationaux des pêches.

Des pays insulaires constitués d'archipels

Pour compliquer encore les choses, nombre de pays de la région sont des archipels formés d'une multitude d'îles et d'îlots répartis sur une vaste zone géographique, ce qui pose de sérieuses difficultés logistiques en matière de collecte de données. Les petits services des pêches de la région, qui disposent de ressources humaines et financières et de moyens logistiques très limités, ne peuvent tout simplement pas couvrir à eux seuls des zones d'une telle étendue.

Des informations sans réel rapport avec les objectifs des politiques de développement et de gestion des pêches

Dans nombre de cas, les données et informations sur la pêche recueillies actuellement ne cadrent guère avec les objectifs des politiques de développement et de gestion des pêches. Ce constat tend à indiquer que les efforts déployés à l'échelle nationale pour cerner de manière précise les besoins en informations sont insuffisants, voir inexistants.

Les systèmes nationaux de collecte de données doivent donc fournir des informations plus pertinentes et plus utiles. Ils ne s'intéressent que de très loin à la petite pêche, si bien que les administrations nationales n'accordent à ce secteur qu'un faible degré de priorité. Ce manque d'intérêt est probablement dû à la contribution relativement "invisible" de la petite pêche aux revenus nationaux et l'alimentation de base des ménages. En conséquence, les informations sur l'exploitation des ressources halieutiques dans les zones côtières, où les pêcheries artisanales sont prédominantes, sont souvent limitées et de qualité médiocre. Cette situation tient peut-être au fait que,

dans l'esprit des décideurs, on ne peut pas faire grand-chose pour développer la petite pêche. En tout état de cause, elle ne fait qu'ajouter au désintérêt manifeste des responsables des politiques halieutiques pour ce sous-secteur.

Des systèmes privilégiant la collecte de données sur la production, au détriment des aspects socioéconomiques

La pêche artisanale se pratique généralement à des fins de subsistance; elle ne peut donc être dissociée de considérations socioéconomiques relatives au développement rural, à la préservation durable des moyens d'existence des populations et à la sécurité alimentaire nationale. Or, les systèmes de collecte de données, qui privilégient les données relatives à la production (données de prise et d'effort, par exemple) n'apportent aucun élément d'information sur ces questions. Les stratégies de collecte de données doivent donc tenir compte de l'ensemble des sous-secteurs pour lesquels on doit disposer de données, afin de dégager une vue d'ensemble aussi complète que possible du secteur halieutique.

Un cadre d'application inapproprié

Jusqu'à une date récente, les politiques nationales mises en œuvre dans le domaine des pêches visaient le plus souvent l'accroissement du volume de production brut ou le développement du secteur. Les systèmes nationaux de collecte étaient généralement axés sur la collecte de données relatives au volume des prises, l'objectif étant de calculer les quantités de poissons que l'on pouvait encore pêcher. L'attention prêtée à la petite pêche était alors marginale.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que les systèmes d'information halieutique doivent être réévalués dès lors que des changements importants sont apportés aux politiques et priorités nationales. Le cadre d'application des systèmes de collecte, et notamment les stratégies de collecte de données et d'informations, doivent évoluer en fonction de la situation et être en mesure de répondre en toutes circonstances aux besoins en données et en informations sur les pêches.

Des méthodes de collecte inadaptées

Dans le Pacifique, les pêcheries artisanales ciblent généralement plusieurs espèces et utilisent divers engins de pêche. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les systèmes classiques de collecte de données, conçus à l'origine pour réunir des informations sur les pêcheries commerciales des zones tempérées ciblant une seule espèce ou sur les flottilles thonières industrielles opérant au large en zone tropicale, ne sont peut-être pas à même de produire des données pertinentes sur la pêche artisanale. En conséquence, avant d'adopter les catégories de données et d'informations utilisées dans d'autres domaines ou sous-secteurs, il convient d'évaluer avec précision l'intérêt qu'elles présentent du point de vue des pêches artisanales tropicales.

En théorie, pour éliminer les problèmes précités, il faudrait élaborer un système efficace de collecte de données halieutiques répondant aux critères suivants :

- utiliser des moyens peu onéreux en ressources financières et humaines (compte tenu des moyens humains et financiers modestes dont disposent les services des pêches);
- reposer sur de nouvelles méthodes de collecte plus adaptées aux caractéristiques des pêcheries artisanales de la région;
- être malgré tout capable de fournir dans les délais requis des données et des informations halieutiques utiles et raisonnablement précises.

Dans la pratique, toutefois, il est difficile (pour ne pas dire impossible) de satisfaire à de telles exigences. À titre d'exemple, le deuxième critère est inapplicable dans la mesure ou il n'existe encore aucune méthode éprouvée de collecte de données sur les pêcheries artisanales ciblant plusieurs espèces et utilisant divers engins de pêche, susceptible d'être adoptée par les petits États insulaires en développement.

Approche logique de la définition des besoins en informations

Comment réunir des informations de haute qualité (en d'autres termes, des informations actualisées, adaptées et fiables) sur les pêcheries artisanales côtières des petits États insulaires en développement? Il n'y a pas de réponse toute faite à cette question. Il ne faut pas pour autant en conclure que la situation est sans appel. En effet, il existe des solutions qui permettent d'améliorer la qualité de l'information et des données sur les pêches, et de faire en sorte qu'elles soient plus utiles à l'élaboration des politiques et à la gestion des ressources.

La première étape consiste à s'assurer que les systèmes actuels de statistiques halieutiques permettent bien de collecter de manière efficace les séries de données requises. Les données sont souvent empruntées à d'autres sources ou recueillies dans le cadre des activités de collecte courantes et systématiques des services des pêches, sans que l'on s'assure au préalable qu'elles répondent bien aux objectifs visés. Elles ne sont donc d'aucune utilité et ne sont pas exploitées. Il importe par conséquent que l'ensemble des personnes associées à la collecte des données se posent trois questions fondamentales :

- Pourquoi collecter des informations sur les pêches ? (Qui sont les utilisateurs de ces informations et à quoi vont-elles servir ?)
- Quelles données recueillir pour répondre aux attentes des utilisateurs ?
- Comment rassembler les données et les informations demandées, de la manière la plus efficace possible ?

Ces questions doivent être posées notamment lors de la conception ou de la révision des systèmes nationaux de collecte. La FAO a encouragé à cette fin l'adoption d'une procédure séquentielle logique s'ar-

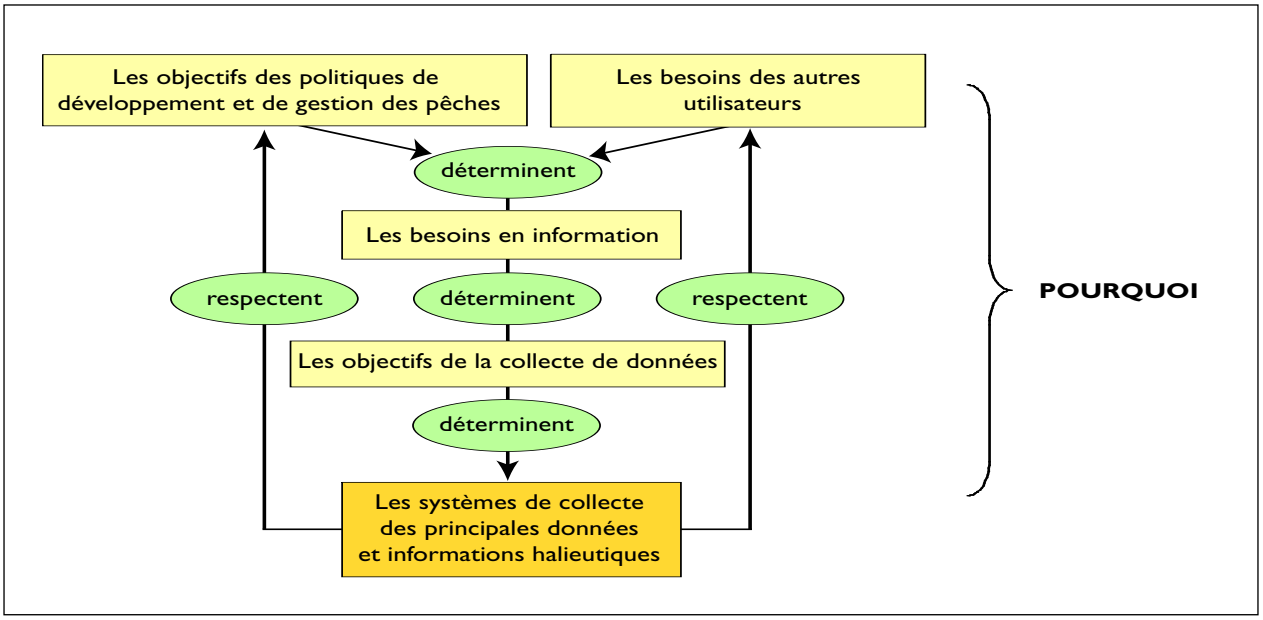

Figure 1. **Besoins en information et objectifs de la collecte de données**

ticulant autour des trois étapes précitées : la définition des objectifs de la collecte de données (question 1), des données à collecter (question 2) et des modalités de collecte (question 3) (voir FAO 1999). Cette approche logique est garante de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de collecte. La prise en compte de ces considérations fondamentales lors de l'évaluation d'un système de collecte de données est à la fois importante et utile. La figure 1 ci-dessus illustre le processus conceptuel de définition des besoins en informations et des objectifs visés (question 1).

Les besoins ne pourront être définis de manière probante que si les conditions fondamentales ci-dessous sont réunies :

- Tous les intervenants concernés prennent part à la définition des besoins. Dans le contexte considéré, on entend principalement par intervenants les "utilisateurs des informations", qu'ils travaillent dans le secteur des pêches — cadres supérieurs (décideurs) des services des pêches, gestionnaires des ressources — ou dans d'autres secteurs — services nationaux de planification économique, organismes publics locaux, organisations non gouvernementales.
- Un mécanisme efficace de concertation entre les différents intervenants est en place et facilite la communication avec les utilisateurs du secteur.
- Les besoins en information sont périodiquement réévalués. Ils sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution des politiques. Les systèmes de collecte de données doivent s'adapter à l'évolution des besoins.

Il serait souhaitable que chaque pays engage à l'échelle nationale un processus formel de recensement des besoins en informations. À titre d'exemple, lors d'un atelier national de consultation sur les besoins en données et informations sur les pêches, les principaux utilisateurs des informations pourraient prendre part à l'élaboration de plans sur la mise en place ou l'évaluation du système de collecte de données. Ce processus se déroulerait de la manière suivante :

- Recensement des principaux objectifs des politiques relatives aux pêches et à gestion des ressources et des besoins supposés des autres utilisateurs; définition des mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.
- Définition des données et des informations à réunir pour chacun des objectifs visés. À titre d'exemple, un pays pourrait avoir besoin d'informations sur : le dispositif juridique applicable en matière de délégation des responsabilités de gestion; les structures et systèmes en place dans les communautés locales de pêcheurs; les caractéristiques démographiques des populations considérées (comme le nombre et la répartition géographique des pêcheurs); la nature et les objectifs des activités de pêche, etc.
- Analyse comparative des "données requises" et des "données actuellement recueillies", puis des données et informations définies à l'étape 2 ci-dessus et des séries existantes de données sur les pêches.
- À la lumière des analyses comparatives réalisées à l'étape 3, recensement des carences en matière de collecte de données ou des discordances entre les données requises et les séries de données existantes. À titre d'exemple, si les données requises sont de type A, B, C, D et E et que les données collectées sont de type A, B, F, G et H, on pourra en conclure que les données de type C, D, et E ne sont apparemment pas couvertes par le système de collecte. Les données de type F, G et H sont donc sans intérêt et pourraient ne plus être recueillies. Les

services des pêches qui disposent de moyens d'action limités ne doivent plus consacrer leurs précieuses ressources au recueil de données "intéressantes" au détriment de données "indispensables".

Les résultats de cette "analyse rapide" permettraient de mieux cerner la qualité des informations fournies par les services des pêches et pourraient aussi servir de point de départ à la formulation de stratégies visant à briser le cercle vicieux des problèmes liés au caractère inadapté des données et informations sur les pêches.

Amélioration des données et informations sur les pêches : des solutions existent

Outre les initiatives nationales décrites ci-dessus, les pays insulaires océaniens pourraient aussi améliorer leurs données et informations sur les pêches en mettant à profit les instruments internationaux actuellement en vigueur.

Stratégie visant à améliorer les informations sur la situation et les tendances des pêches de capture

Soucieuse de pallier les carences persistantes relevées à l'échelle mondiale en matière de collecte de statistiques, de données et d'informations sur les pêches, la FAO a élaboré une "Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture" (voir FAO 2002), adoptée en 2003 par le Comité des pêches de la FAO et par le Conseil de la FAO.

La Stratégie couvre toutes les pêches de capture, en mer et dans les eaux continentales, qu'il s'agisse de pêche industrielle, commerciale, de subsistance ou récréative, partout dans le monde. Elle porte essentiellement sur l'information relative aux ressources et au secteur primaire halieutiques, y compris l'information socio-économique. L'objectif général de la Stratégie est de définir un cadre pour mieux connaître et comprendre la situation et les tendances des pêches, et de faciliter, de ce fait, l'adoption de politiques, de plans sectoriels et de mesures de gestion favorables à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques au sein des écosystèmes.

La Stratégie définit à cette fin les mesures particulières à prendre dans les neuf domaines suivants :

- renforcement des capacités des pays en développement;
- systèmes de collecte de données sur la pêche artisanale et les pêches visant plusieurs espèces;
- élargissement de l'information sur la situation et les tendances des pêches;
- inventaire mondial des stocks de poissons et des pêches;
- participation au Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS), structuration du système et renforcement des capacités;
- élaboration de critères et de méthodes propres à assurer la qualité de l'information;
- établissement de partenariats;
- rôle des groupes de travail dans l'évaluation de la situation et des tendances des pêches de capture et de la pêche fondée sur l'élevage;
- collecte durable de données et d'information sur la situation et les tendances des pêches de capture.

La Stratégie est un instrument non contraignant applicable dans l'ensemble des États et Territoires. Elle appelle les États, les organisations régionales des pêches, la FAO, les pays bailleurs et les organisations non gouvernementales à œuvrer à son application. Le cadre qu'elle propose pour améliorer la qualité des informations sur la pêche est adapté au contexte océanien et répond parfaitement aux besoins des petits États insulaires en développement de la région.

Projet visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches

Pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie, la FAO a élaboré un projet de première importance (désigné par l'abréviation FISHCODE STF) qui vise à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme FISHCODE, dont l'objectif est d'aider les pays en développement à appliquer le Code de conduite pour une pêche responsable. Le projet a pour but d'améliorer la collecte, le traitement et l'exploitation des données et des informations sur la situation et les tendances des pêches de capture.

Le projet FishCode STF s'articule autour de deux principales composantes aux objectifs étroitement liés.

Composante 1 : inventaires, méthodes et directives opérationnelles

La composante 1 a pour objectif premier d'améliorer la collecte et le traitement des données et des informations sur les pêches de capture (maritimes et continentales) afin d'asseoir sur des bases fiables les évaluations des stocks, les analyses économiques et les politiques de gestion. Elle vise la description méthodologique des différents systèmes de collecte de statistiques et de données halieutiques qu'utilisent les pays et les organisations régionales des pêches. La composante 1 doit aussi permettre de dégager une vue d'ensemble des stocks de poissons ou des unités de gestion des pêches, qu'ils fassent ou non l'objet d'un suivi, à l'échelon national ou régional.

L'inventaire principal porte sur les systèmes de collecte de données sur les pêches, tous domaines confondus (flottilles, emploi, transformation, consommation, aspects commerciaux, sociologiques et économiques notamment). Il devrait aussi faciliter l'évaluation des pratiques de chaque pays en matière de collecte et d'utilisation des données, des flux de données entre l'échelon national et les échelons régional et mondial et, par voie de conséquence, des données publiées par les organisations régionales des pêches et la FAO. Enfin, l'inventaire devrait permettre d'apporter aux systèmes de collecte les améliorations requises et de mieux cerner les besoins en formation des pays en développement, auxquels la composante 2 décrite plus loin a pour objectif de répondre.

La mise en œuvre de la composante 1 doit tenir compte des considérations ci-dessous :

- Il convient d'élaborer des systèmes de collecte de données mieux adaptés à la pêche artisanale et aux pêcheries ciblant plusieurs espèces, ainsi que des critères et des méthodes propres à assurer la qualité et la sécurité de l'information.
- La collecte de données courantes sur les aspects socioéconomiques des pêches étant souvent négligée, les gestionnaires des pêches sont généralement dans l'impossibilité de se procurer les informations dont ils ont besoin, notamment pour prendre des décisions en cas de conflits entre pêcheries ou pour protéger les personnes travaillant dans le secteur des pêches contre la concurrence de nouveaux arrivants. Le projet FishCode STF doit donc donner lieu à une évaluation des besoins et à l'élaboration de systèmes de collecte des données susceptibles d'y répondre.
- Les outils informatiques facilitent l'échange de données et d'informations. C'est pourquoi de grandes banques de données comme le système FIGIS ont été créées. Le projet doit donc déboucher sur des accords relatifs à la fourniture et à l'échange d'informations et doit contribuer à améliorer les données enregistrées dans le système FIGIS, et notamment à élargir la portée des informations sur la situation et les tendances des pêches.
- Il faudrait, en toute logique, que la gestion des pêches tienne compte de considérations liées aux écosystèmes. Cela étant, la gestion des écosystèmes exige un énorme volume de données. Le projet doit donc porter sur l'évaluation des besoins en la matière et proposer des solutions pratiques.

Composante 2 : formation et application sur le terrain aux échelons national et régional

La composante 2 du projet a pour premier objectif de renforcer les systèmes de collecte et de traitement des données halieutiques dans certains pays conformément aux normes mondiales les plus récentes, en faisant appel à des spécialistes compétents. Elle a pour but d'améliorer sensiblement la qualité des méthodes de collecte et de traitement des statistiques halieutiques et d'autres données et informations sur les pêches de capture dans des pays en développement dans lesquels la pêche continentale ou maritime constitue un secteur d'activité important. Ces améliorations permettent de collecter des données plus utiles à la gestion des pêches, non seulement au niveau national, mais aussi à l'échelle régionale dans le cas de stocks communs à plusieurs pays. L'amélioration des informations transmises à la FAO et à d'autres organisations présenterait aussi un avantage non négligeable.

La composante 2 vise aussi le renforcement des capacités à tous les niveaux d'intervention ainsi que la mise en place, dans certains pays, de systèmes améliorés ou entièrement nouveaux de collecte et de traitement de données statistiques et autres. Le projet STF devrait par ailleurs contribuer à l'amélioration des échanges entre les statisticiens des pêches, les analystes des pêches, les socioéconomistes et les experts en évaluation des stocks.

Les activités relevant de la composante 2 seront mises en œuvre sur le terrain et réparties entre plusieurs pays en développement. Les États bénéficiaires seront sélectionnés parmi des pays en développement dans lesquels la pêche de capture continentale ou maritime représente un secteur important et qui pourraient servir de modèle à d'autres pays dans la même situation.

Bibliographie

FAO. 1999. Directives pour la collecte régulière de données sur les pêches de capture. Document technique sur les pêches 382. Rome.

FAO. 2002. Rapport de la consultation technique sur l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances des pêches de capture. Rapport sur les pêches no 680. Rome.

Le napoléon inscrit sur la liste des espèces menacées d'extinction

La Conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a décidé à sa treizième session d'inscrire le napoléon (*Cheilinus undulatus*) à l'annexe II à la Convention. La proposition présentée en ce sens par les Îles Fidji, les États-Unis et l'Union européenne a été adoptée à la majorité des deux tiers. En conséquence, le commerce du napoléon est désormais réglementé et soumis à l'obtention de permis d'importation et d'exportation.

La napoléon, le plus gros poisson de récif de l'Indo-Pacifique, est une espèce très recherchée sur le marché des poissons de récif vivants. La surpêche, encouragée par les profits considérables tirés de la vente de cette espèce, et l'utilisation de techniques de pêche destructrices comme la pêche au cyanure ont entraîné un recul des populations de napoléon.

La treizième session de la Conférence des parties à la CITES s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 2 au 14 octobre 2004. Elle a réuni 1 200 représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les 64 points inscrits à l'ordre du jour portaient entre autres sur les questions suivantes : rapports et recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes; VU budget 2006–2008 et autres questions administratives; état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention; commerce d'espèces et ques-

tions de conservation; gestion des quotas d'exportation annuels; relation entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ*; contrôle du commerce et marquage; lutte contre la fraude; coopération avec la Convention sur la diversité biologique et l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les participants ont également examiné une cinquantaine de propositions d'amendement aux annexes à la CITES.

Le napoléon a été inscrit sur la liste des espèces vulnérables à la suite de rapports multiples et concordants faisant état d'une forte diminution des populations due à l'exploitation intensive dont l'espèce fait l'objet, en particulier depuis l'introduction récente de la pêche des poissons de récif vivants destinés à l'exportation. Compte tenu de l'expansion prévue de ce secteur, de l'accroissement des exportations vers la Chine continentale auquel on peut s'attendre dans les prochaines années et de la vulnérabilité probable à la surpêche de cette espèce récifale de grande taille à la longévité exceptionnelle, le recul des populations devrait se confirmer et pourrait même s'accentuer. Plusieurs États et Territoires comme les Samoa américaines, la Malaisie, l'Indonésie, la Polynésie française et Palau ont constaté une diminution des captures et du nombre de recensements visuels de napoléons. Dans certaines zones des Îles Fidji, l'espèce a pratiquement disparu. Ailleurs, on signale une baisse du volume des prises, et dans d'autres régions, aucune capture de napoléon n'a été enregistrée depuis 10 à 15 ans.

Niue : gestion de la pêche en milieu communautaire

Aliti Vunisea[1]

En 2004, la Section Gestion de la pêche côtière du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) a travaillé avec le service des pêches de Niue à la mise en place d'un régime de gestion communautaire de la pêche. Le projet a été entrepris à l'initiative du service des pêches, qui souhaitait associer les communautés à la gestion de leurs ressources halieutiques. Plusieurs évaluations préliminaires ont été réalisées avant le lancement du projet, en concertation avec les différents intervenants concernés.

Le projet s'inscrit dans le cadre des activités que mène la CPS pour aider les pays de la région à promouvoir la participation des populations locales à la gestion de leurs ressources halieutiques côtières. Compte tenu des droits de propriété et d'utilisation qui s'exercent traditionnellement sur les ressources halieutiques de la plupart des pays insulaires du Pacifique, la participation des communautés est non seulement utile mais nécessaire. Cette méthode de gestion, qu'appliquent déjà les organisations non gouvernementales et d'autres organismes de la région, permet aux populations des villages côtiers de prendre des décisions et d'élaborer des plans en vue de la gestion de leurs propres ressources. L'idée est que, pour garantir la gestion durable des ressources, il faut que les personnes qui utilisent et possèdent ces ressources et y ont directement accès soient associées à leur valorisation et à leur gestion. De plus, compte tenu des moyens humains et financiers limités dont disposent les services océaniens des pêches, les États et Territoires de la région ont des difficultés à assurer à eux seuls la gestion et la surveillance des ressources et à faire appliquer la réglementation en vigueur.

Niue est constitué d'un atoll corallien surélevé aux côtes escarpées. L'étroit récif frangeant qui entoure l'île est accessible, mais les pêcheurs préfèrent pêcher du côté ouest de l'île. Quant à la côte est, elle est battue par des vagues énormes et une forte houle, ce qui limite les activités de pêche à la capture d'espèces de récif pendant les rares périodes de temps calme. En conséquence, les pêcheurs de la côte est fréquentent régulièrement les lieux de pêche des villages situés dans l'ouest. Ce partage des ressources est un élément à prendre en considération, compte tenu des dispositifs de gestion et des principes traditionnels qui régissent encore l'utilisation des ressources.

Fiafia Rex est chargée de la gestion des pêches côtières au Service des pêches de Niue

Les femmes pêchent sur les étroits récifs de l'île, tandis que les hommes pêchent à bord de pirogues, de canots ou de bateaux à moteur dans les eaux situées

1. Chargée de la gestion de la pêche côtière, CPS, BP D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Courriel : AlitiV@spc.int

immédiatement au-delà du récif. Les femmes ramassent des coquillages, des crabes et d'autres produits de la mer, et pêchent des poissons de récif à la canne le long du tombant. Les hommes pratiquent principalement la pêche à la traîne et ciblent des espèces pélagiques, en particulier des espèces migratoires de thonidés. Le mouillage de dispositifs de concentration du poisson leur a permis d'étendre leur rayon d'action au-delà des zones récifales.

Chacun des 14 villages de Niue est dirigé par un conseil de village élu, dont la taille est fonction du nombre d'habitants. Conformément aux pouvoirs dont il est investi, le conseil prend toutes les décisions relatives à la vie du village. Les villages constituent 14 des 18 circonscriptions parlementaires du pays. Les représentants des quatre circonscriptions restantes sont élus au suffrage universel. Les conseils de village sont responsables des questions liées à l'environnement et au développement, et assurent la liaison entre les pouvoirs publics et la population.

La plupart des ressources naturelles de l'île relèvent de la propriété coutumière. Les terres appartiennent à des familles et ne peuvent être ni achetées ni vendues; elles peuvent toutefois être louées en vertu d'un bail à long terme. Les ressources halieutiques relèvent officiellement des pouvoirs publics, mais il existe des règles tacites relatives à l'autorité qui s'exerce sur les ressources halieutiques et à leur exploitation que la population applique depuis des générations. On considère que la zone côtière directement adjacente à un village "appartient" à ce dernier. Conformément aux accords traditionnels relatifs à l'utilisation des ressources, les pêcheurs doivent solliciter des anciens ou du conseil du village la permission de fréquenter des lieux de pêche dont il est propriétaire. Toutefois, ces accords d'accès aux sites de pêche ne font l'objet d'aucune mention dans la réglementation en vigueur.

Les falaises escarpées qui séparent les villages du lagon sont caractéristiques des zones côtières de Niue. La plupart des bâtiments construits de ce côté de l'île ont été détruits par le cyclone Heta en 2004

Cette absence de dispositions formelles peut devenir source de conflit lorsque des villages prennent des mesures de gestion des ressources et adoptent à cette fin des décisions visant à limiter l'accès aux lieux de pêche des personnes étrangères au village et à leur imposer des restrictions en matière d'utilisation des ressources. Lors d'un entretien, les femmes d'un village de la côte ouest ont exprimé leurs inquiétudes face aux activités de pêcheurs issus d'autres "races". Si rien n'est fait pour répondre à ces préoccupations, l'accès aux ressources halieutiques des villages sera de plus en plus aisé, et l'exploitation des lieux de pêche où elles sont les plus abondantes pourrait faire l'objet de conflits.

Comme indiqué précédemment, les conseils de village sont chargés du contrôle des activités au sein de la communauté. Ils sont aussi habilités à prendre des décisions concernant l'utilisation et la gestion des ressources. À titre d'exemple, pendant la saison de la pêche du *kalowama* (capucin à bande jaune), qui dure de décembre à février, les conseils de village peuvent interdire la baignade dans les eaux que fréquente cette espèce. De même, lorsqu'un membre influent de la communauté décède, le conseil de village peut interdire l'accès à certaines récifs ou lieux de pêche. Ces interdictions peuvent aussi s'appliquer à la pêche d'autres espèces ou à l'emploi de techniques de pêche particulières. Leur entrée en vigueur est généralement annoncée à la radio afin d'en informer la population.

La majorité des habitants de Niue mènent un mode de vie traditionnel fondé sur des activités de subsistance. Toutefois, au cours des entretiens, la plupart des personnes interrogées ont souligné qu'elles pêchaient moins que dans le passé. Les femmes d'Avatele et d'Alofi Sud ont précisé qu'elles étaient désormais moins dépendantes de la pêche vivrière pour subvenir à leurs besoins. La pêche demeure malgré tout une occupation courante pour nombre de Niuéens, mais se pratique principalement de manière saisonnière. Les personnes âgées connaissent particulièrement bien le cycle de la lune, les marées et les vents et leur influence sur les activités de pêche. À cet égard, certains membres de la communauté se disent convaincus que la disparition progressive des savoirs traditionnels tient à la réticence des anciens à partager leurs connaissances en matière de pêche. Les jeunes s'intéressent de moins en moins à la pêche. La dépendance grandissante des Niuéens à l'égard de produits alimentaires modernes qu'ils peuvent se procurer sans effort est considérée comme l'un des principaux facteurs responsables de ce changement.

Les pêcheurs se servent encore des connaissances et des techniques traditionnelles; en règle générale, ils ne sortent en mer qu'à des moments bien précis des cycles de la lune, des marées et

des vents. Le caractère saisonnier d'espèces comme le *kalowama*, les baleines, les coquillages et d'autres espèces récifales et marines est bien connu des habitants de l'île. Les échanges traditionnels de nourriture et les rites dans lesquels le poisson joue un rôle important se pratiquent encore. Ainsi, le simple fait de se faire couper les cheveux ou percer les oreilles donne lieu à une cérémonie coutumière au cour de laquelle s'échangent de grandes quantités de poisson et de nourriture. Ces échanges traditionnels se pratiquent aussi entre les habitants de Niue et leurs parents installés en Nouvelle-Zélande. Les mécanismes traditionnels de gestion comme le *fono* (interdiction), qui s'applique aux zones de baignade pendant la saison du *kalowama*, sont respectés aujourd'hui encore. Une fois que le conseil de village a décrété un *fono*, il en informe toutes les personnes concernées qui ne résident pas dans le village. Les petits pêcheurs pêchent principalement à bord de bateaux et de pirogues, et le poisson pêché est vendu à des commerces, des restaurants et des hôtels de l'île. La pêche artisanale des espèces pélagiques compte de multiples adeptes, et constitue une source importante de nourriture et de revenus pour nombre de familles.

En 2001, des consultations approfondies et des réunions d'information ont été organisées dans les 14 villages de Niue dans le cadre du Programme des eaux internationales que finance le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). L'exercice a permis de mettre en lumière les inquiétudes et les problèmes des différentes communautés de l'île. Parmi les différentes questions évoquées, trois grands motifs de préoccupation se dégagent :

- l'appauvrissement et la dégradation des ressources marines (de même que la dégradation des habitats naturels);
- le recul des populations de certaines espèces de coquillages et de poissons;
- la pollution des zones côtières et la ciguatera.

Le cyclone Heta, qui a dévasté la côte ouest de l'île au début de 2004, pourrait avoir des retombées majeures et durables sur les ressources halieutiques récifales et côtières. Alofi Sud, Alofi Nord, Makefu et Avatele, qui sont les lieux de pêche les plus fréquentés du pays, ont été durement frappés par le cyclone. L'étude scientifique de base réalisée par David Fisk (2004) a mis en évidence les dégâts considérables causés aux récifs coralliens dans ces différentes zones, et fait état d'un possible déclin des populations de poissons et autres espèces marines. La cyclone a donc contribué à aggraver les problèmes existants.

La section Gestion de la pêche côtière de la CPS et le service des pêches de Niue ont élaboré conjointement un modèle de gestion évolutif adapté au contexte social, qui sera utilisé dans le cadre des activités menées en milieu communautaire à Niue.

Un atelier national de formation des formateurs a également eu lieu. Les agents du service des pêches, les fonctionnaires de l'administration nationale et les responsables locaux qui y ont pris part ont reçu des informations sur le projet et ont pu prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer pour faciliter le processus de gestion communautaire des ressources. Par la suite, plusieurs réunions et débats ont été organisés à Alofi Sud, le premier village ayant manifesté de l'intérêt pour le programme, et ils ont débouché sur l'adoption d'un plan de gestion villageoise. Dans les mois à venir, les agents du service des pêches s'emploieront à former les responsables locaux et à préparer des plans de gestion villageoise pour les autres villages de Niue.

Bibliographie

Fisk, D. 2004. Niue Sustainable Coastal Fisheries Pilot Project. Marine Baseline Survey. International Waters Project. SPREP.

**Voilà tout ce qui reste de l'hôpital de Niue.
Au fond, ce qui reste des bâtiments de l'hôtel Niue
après le passage du cyclone Heta**

Congrès mondial des pêches : un peu de passion parfois, mais rien de vraiment neuf

D. Nandakumar[1]

Au quatrième Congrès mondial des pêches du XXIe siècle, qui s'est tenu à Vancouver (Canada), on a parfois entendu des interventions passionnées, mais en définitive, rien de nouveau pour enrichir les débats.

Au cours des cinq journées (2–6 mai 2004) qu'aura duré ce congrès, on a surtout cherché à rapprocher deux aspects souvent conflictuels : l'exploitation des ressources aquatiques par l'homme, d'une part, et la préservation des écosystèmes, d'autre part. On a essayé de définir les meilleures méthodes de gestion des pêches applicables sans causer de dommages irréparables à la biomasse, aux espèces, à la diversité, aux habitats, et au fonctionnement des écosystèmes. Pour cela, on a examiné des approches interdisciplinaires innovantes qui permettraient d'évaluer et de maintenir les avantages économiques et sociaux qu'offrent des pêcheries en bonne santé, dans un contexte de changement climatique, d'essor démographique, d'intérêts concurrents pour l'utilisation de l'espace et du souhait clairement exprimé de préserver à travers le monde la diversité naturelle et l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Ce sont là quelques-uns des points essentiels retenus par les participants.

Il y a eu sept séances plénières, avec un intervenant principal qui présentait le thème faisant l'objet des débats qui suivaient. Dans son exposé-cadre, Daniel Pauly a parlé de la nécessité de concilier l'exploitation et la conservation des ressources marines. Il a exposé en détail les effets des prélèvements par la pêche sur les écosystèmes et présenté une vision historique et synthétique, à l'échelle mondiale, à l'aide de cartes. Dans les échanges qui ont suivi, il a été question de certaines pêcheries de l'Atlantique Nord, des raisons de leur déclin, et de ce qu'on peut faire pour renverser les tendances.

Kevern Cochrane, de la FAO/Afrique du Sud, a abordé la première de quatre questions essentielles : pour essayer de concilier exploitation et préservation des ressources, quels critères retenir ? L'intervenant développe les concepts de justice et d'équité. Un débat s'instaure alors sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, sur les traités, les conventions internationales, les limites et les restrictions, et le suivi des ressources.

Les aspects humains ont été abordés dans le cadre de la gestion communautaire, la participation des parties prenantes, l'efficacité des institutions. Les aspects écologiques ont été abordés dans le cadre des débats sur les points de références, les espèces ciblées, les seuils et la part d'incertitude dans la définition des niveaux souhaitables de capture et d'évasion. Il a aussi été question du commerce des produits de la mer, des statistiques actuelles et anciennes relatives aux échanges, des mesures commerciales, de l'étiquetage écologique, des marchés communs, d'investissement, ainsi que des liens entre marché et écosystème.

On a essayé de tirer les leçons du passé en reconstituant des modèles d'écosystèmes anciens et en analysant les phénomènes à l'origine de l'amenuisement des ressources. Des intervenants se sont succédés pour exposer ce qui pourrait être fait afin de préserver la bonne santé des écosystèmes, d'éviter l'extinction de certaines espèces ou empêcher leur disparition locale. En ce qui concerne la conciliation des objectifs de protection des pêcheries et de répartition équitable des compétences, on a souligné la nécessité de garder le maximum de cohésion possible entre les législations et les modalités pratiques de gestion, notamment dans le cadre d'accords internationaux. Une séance a été consacrée au rôle que peut avoir la pêche sportive et de loisir dans la réduction de la mortalité du poisson et l'optimisation de sa valeur.

Une autre question importante — à qui appartient le poisson, quelle est sa valeur pour la société en général ? — a été abordée par l'Australien Steve Dunn, qui a tenté de définir les notions de propriété, de résolution des conflits, d'évaluation des coûts et des avantages pour la société, dans l'optique de la conciliation des objectifs d'exploitation et de préservation de la ressource.

Autres thèmes

Cinq séances se sont ensuite déroulées simultanément. La première était consacrée à la répartition géographique de la ressource, qui ne tient pas compte des frontières officielles, notamment lorsqu'il s'agit de stocks chevauchants et migratoires. Une autre a porté sur la petite pêche (aborigène, artisanale, à petite échelle, de subsistance), de ses conflits avec le secteur industriel, des problèmes de droit d'accès à la ressource et de bonne gestion écologique.

"Peut-on encore accroître la production, ou est-il possible de profiter davantage des pêcheries en conciliant les objectifs d'exploitation et de préservation des ressources halieutiques ?" Telle était la question posée par le Chinois Yingqi Zhou. Les limites acceptables de capture, les capacités des habitats et des élevages sont-elles atteintes, ont-elles déjà été dépassées ? Est-il possible d'améliorer encore les avantages sociaux et économiques que l'on peut retirer de la pêche ?

1. Département de géographie, Université de Victoria, Colombie britannique, Canada. Courriel : nandan@office.geog.uvic.ca

Les participants se sont ensuite penchés sur les effets de la pêche sur des espèces ciblées, en voie d'amenuisement, notamment les modifications des cycles de vie et de la chaîne alimentaire, qui entraînent parfois l'effondrement de la ressource. On a aussi abordé des aspects connexes : mesures de conservation passant par l'amélioration des stocks, rôle des écloseries, pacage marin, reconstitution des stocks, apports complémentaires, grossissement, espèces envahissantes, espèces extérieures, conciliation des objectifs d'exploitation et de conservation. Une séance a été consacrée à la préservation de la ressource et aux effets du changement climatique, ainsi qu'à la manière dont les écosystèmes aquatiques réagissent à ce phénomène.

Les personnes qui sont intervenues sur le thème "Comment gérer les écosystèmes pour concilier exploitation et conservation" ont parlé des indicateurs quantitatifs qu'il importe de définir pour assurer une bonne gestion des écosystèmes. Des exemples de programmes de gestion écosystémique ont été cités, et certaines expériences réussies ont été analysées plus en détail.

Les participants ont souligné l'importance de la collecte de données de qualité. Il est indispensable d'améliorer les méthodes statistiques relatives au volume des captures.

Sur le thème de la surcapacité et de la gestion de l'effort de pêche, dans le cadre de la conciliation de l'exploitation et de la conservation, quelques études de cas ont été présentées. On a aussi abordé un aspect connexe : les aires protégées, marines et d'eau douce, la zonation, ainsi que les fermetures dans le temps et l'espace. Après avoir examiné les améliorations à apporter aux engins et aux techniques de capture, et l'introduction de méthodes non destructrices et qui ne gaspillent pas la ressource, les participants ont porté leur attention sur l'évaluation des stocks et la flexibilité des plans de gestion.

Au cours de la séance consacrée aux habitats, on a évoqué la protection des zones côtières et la diversité des environnements : récifs coralliens, estuaires, mers fermées, régions polaires, haute mer, fleuves, lacs naturels et artificiels, rivières et ruisseaux, bassins versants, plaines d'inondation.

En plus des séances consacrées aux thèmes principaux se sont tenus divers ateliers, ainsi qu'une séance permanente, intitulée "Les chemins de la conciliation", qui comprenait des exposés et des rencontres-débats avec des interventions de représentants des professionnels de la pêche, d'organisations écologistes, de groupes d'intérêts de communautés de pêcheurs, qui étaient accueillis par la Fondation pour une pêche durable. Le but était d'améliorer la communication entre les halieutes et les autres acteurs non scientifiques du secteur de la pêche.

Le forum sur le mouvement en faveur de produits de la mer durables a permis de donner aux auditeurs des informations sur le recours à des stratégies de marketing social visant à contribuer à la protection des océans, illustrées par des exemples tirés de la filière des produits de la mer, mais aussi d'autres secteurs d'activité. Les animateurs ont notamment cité l'Alliance *Seafood Choices*, qui veut mettre les forces du marché et le pouvoir du consommateur au service de la protection de l'environnement. On a parlé de partenariats entre entreprises et organisations écologistes qui donnent lieu, notamment, à des projets visant à assurer l'étiquetage écologique et la traçabilité des produits de la mer. On a aussi évoqué la pisciculture, qui permettrait de produire une nourriture saine tout en respectant l'environnement.

Tout au long du congrès, diverses activités sociales et culturelles avaient été prévues. Au cours de la cérémonie officielle d'accueil des participants, les *Copper Makers Dancers* ont donné un spectacle de danses de la tribu Kwabu'l, implantée sur la côte nord-ouest des États-Unis. Ils ont exécuté, entre autres, la danse du saumon et la danse joyeuse du grand chemin de *Grease Trail*. Cette cérémonie a été suivie d'un grand banquet où l'on a pu déguster des plats locaux préparés par certains des meilleurs chefs de Vancouver.

La plupart des séances ont été bien suivies. Pour deux ou trois d'entre elles (sur l'aquaculture et les grands cours d'eau), la salle était carrément bondée, et les débats très animés. À quelques séances cependant (sur la petite pêche et l'approche éthique), l'assistance était plutôt clairsemée.

À la fin du congrès, un bon nombre de participants ont estimé que cette manifestation n'avait finalement proposé rien de neuf, mais lors du débat en plénière, les intervenants ont affirmé qu'on s'accordait à vouloir considérer comme prioritaires les questions de préservation de la ressource dans les plans de gestion des pêches. Certaines personnes se sont exprimées avec passion, pour dire par exemple qu'on ne s'intéresse pas assez aux aspects sociologiques ni aux problèmes de pauvreté provoqués par le déclin de stocks tels que la morue de l'Atlantique Nord. On ne se préoccupe pas non plus suffisamment de la petite pêche, et l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie sont insuffisamment représentées.

Nouvelles de la Section Gestion de la pêche côtière

Niue

Après un premier défrichage du terrain en 2003 et au début de 2004, des actions de gestion communautaire des pêches ont été entreprises à Niue.

Le service des pêches de Niue a demandé à la Section Gestion de la pêche côtière de la CPS d'étudier la possibilité d'instaurer une gestion communautaire de la pêche côtière. La première évaluation que la Section a faite comportait un projet de plan de travail et de modèle de gestion, tenant compte des principales caractéristiques de la gestion communautaire, à savoir que, à Niue, ce sont les villageois qui prennent les décisions, qui influent sur les changements et qui fixent les grandes orientations de la gestion des pêches côtières. L'évaluation prenait également en considération le projet de gestion des pêches côtières inscrit au Programme des eaux internationales, qui relève du Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de Niue et qui concerne deux des quatorze villages de Niue. Le travail proposé de gestion communautaire sera axé sur les douze autres villages, mais fait appel à la collaboration des villages qui participent au Programme des eaux internationales. Lorsque la première communauté de Niue commença à s'intéresser à ce nouveau projet, elle s'est appuyée sur les informations déjà recueillies et les travaux réalisés par les agents du Programme sur le terrain, de manière à ne pas reproduire ces efforts. Au cours d'ateliers destinés aux villageois, d'autres exercices fondés sur la participation et l'action serviront à recueillir des informations complémentaires sur les sujets de préoccupation décelés, les plans de développement des villages et d'autres données spécifiques aux villages.

Le plan de gestion des pêches côtières de Niue (Adams 2003) et une étude de référence sur les ressources côtières de Niue (Fisk 2004) ont également fourni des informations utiles pour l'évaluation. Un atelier national de formation de formateurs a eu lieu en août, à l'intention d'agents des services des pêches, d'autres instances officielles et de responsables de collectivités. À Niue, il est indispensable de collaborer avec d'autres organisations, des responsables communautaires et des services du secteur public, les ressources humaines étant limitées. À la suite de l'atelier d'une semaine, un plan de gestion villageois a été élaboré à Alofi Sud, l'une des principales communautés de pêcheurs de Niue. Celle-ci, en collaboration avec le service des pêches de Niue, s'emploie maintenant à mettre en œuvre certaines des mesures décrites dans son plan de gestion. Les agents du service des pêches envisagent d'appliquer des méthodes de gestion communautaire à d'autres villages de Niue.

Dans certaines parties de Niue, le littoral accidenté rend la pêche impossible

Travaux de gestion communautaire à Tuvalu

Tuvalu a commencé à se pencher sur la gestion communautaire en procédant à l'enquête préliminaire et à des discussions et des entretiens initiaux conduits en octobre 2004. Les agents du service des pêches de Tuvalu ont prêté leur concours à la réalisation de l'enquête, en organisant des rencontres, en assurant des

services d'interprétation et en facilitant les entretiens. Grâce à leur enthousiasme et à leur large soutien, ces travaux vont se poursuivre en 2005.

Tuvalu a déjà mis en œuvre certaines mesures de gestion. L'aire de conservation de Funafuti, créée dans le cadre d'un projet financé par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) en 1997, existe toujours. Dans plusieurs documents, et au cours d'entretiens avec les personnes intéressées, on a déploré qu'il n'y ait pas de plan susceptible d'orienter le travail à accomplir dans l'aire de conservation, ce qui nuit à la mise en œuvre et à l'exécution du projet. Néanmoins, au fil du temps, l'existence de l'aire de conservation a attiré l'attention des gens sur la nécessité de gérer les ressources dans cette zone. Plus précisément, l'action entreprise a incité les habitants des îles périphériques à instaurer, eux aussi, un système de gestion. Les îles ont demandé aux agents du service des pêches d'aménager des zones de conservation. Sept îles sur les neuf de l'archipel appliquent des méthodes de gestion, sous une forme ou une autre, qui vont de la fermeture de certaines zones à l'interdiction de certains types d'engins. Les restrictions imposées concernaient pour la plupart l'intérieur des lagons. De discussions menées avec des représentants des instances officielles et des communautés, il s'est dégagé un consensus autour de la nécessité de gérer les ressources marines. Certains Anciens ont rappelé que la disponibilité, l'abondance et la répartition des ressources évoluent au fil des ans. Ils expliquent le déclin des ressources par l'essor démographique, surtout à Funafuti, et la demande croissante de produits de la mer. La principale source de protéines étant le poisson, la pêche est une activité quotidienne, surtout pratiquée par les hommes.

La loi des Falekaupule, entrée en vigueur en 1997, permet aussi d'élaborer des règlements contribuant à imposer le respect des mesures de gestion. Cette autorité est dévolue aux Falekaupule, conseils insulaires, conformément à l'objectif de la loi, qui est d'officialiser la compétence attribuée aux Falekaupule par l'administration centrale. En vertu de cette loi, les Falekaupule peuvent aussi mettre en place des mécanismes de gestion et d'exploitation des ressources, au besoin. En outre, la zone des douze milles relève de la compétence des îles, selon la loi.

Les institutions et les relations traditionnelles sont toujours en vigueur à Tuvalu, tout particulièrement sur les îles périphériques. À Funafuti, les Toeainas sont les représentants des conseils insulaires. Il faut amener ces institutions à participer à la gestion communautaire pour optimiser celle-ci.

Toutes les îles ont un centre de pêche communautaire; la plupart des entreprises qui en sont membres sont subventionnées par l'État. Les pêcheurs vendent du poisson aux centres qui le revendent à l'échelon local avant de transporter à la *National Fishing Corporation of Tuvalu*, branche commerciale du service des pêches, tous les excédents qui seront vendus à Funafuti. Bien que des rapports et des études montrent que ce système n'est pas économique, il continue d'être soutenu par les autorités. Le service des pêches essaie actuellement de rendre aux communautés la responsabilité de l'exploitation des centres de pêche communautaires. La mise en place de plans de gestion communautaire des ressources a suscité beaucoup d'enthousiasme. L'information et la formation sont considérées comme essentielles, avant même que le travail ne commence sur le terrain. Le service des pêches a suffisamment d'agents pour entreprendre ce travail de gestion, et il ne sera guère nécessaire d'investir de fonds importants avant le début de la formation à l'échelon national. Par la suite, la CPS interviendra dans le cadre des institutions existantes et des accords en vigueur.

À Tuvalu, on utilise encore couramment des pirogues traditionnelles

Atelier de formation à la gestion des pêches et aux statistiques halieutiques

Un atelier de formation à la gestion et aux statistiques halieutiques s'est tenu à Nadi (Îles Fidji) du 15 au 19 novembre 2004. Organisé à l'initiative de la Section Gestion des pêches côtières de la CPS, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cet atelier était

destiné à des agents, des gestionnaires et des statisticiens des services des pêches des pays insulaires océaniens. Il avait pour but l'adoption d'un plan stratégique de gestion des pêches côtières, élaboré par les États et Territoires insulaires océaniens et approuvé par les participants à la troisième Conférence des Directeurs des pêches, tenue à la CPS en août 2003. Ce plan stratégique poursuit six objectifs :

- accroître la capacité des agents des services des pêches de gérer la pêche à long terme,
- aider les agents des services des pêches à recueillir et à analyser des données,
- aider les pays à mettre en place une réglementation de la pêche pratique et dont l'application pourrait être surveillée,
- favoriser la participation des parties prenantes,
- aider les pays à informer leur population, et
- les aider à aménager des aires marines protégées.

L'une des stratégies proposées pour atteindre ces objectifs consistait à organiser des cours et des ateliers de formation régionaux, portant notamment sur la gestion pratique de la pêche et les statistiques halieutiques.

L'atelier de Nadi était le premier d'une série consacrée à cette partie du plan stratégique régional. C'était aussi la première fois que des représentants des États-Unis d'Amérique, des Territoires français et de pays indépendants avaient l'occasion de collaborer, grâce au concours financier de la FAO, du Secrétariat général du Commonwealth et du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental.

Le but de l'atelier régional de formation à la gestion et aux statistiques halieutiques était double :

- améliorer la capacité des agents des services des pêches de gérer la pêche à long terme, et
- aider les agents des services des pêches à recueillir, stocker, retrouver et analyser des données halieutiques de base et des indicateurs, afin de surveiller l'état des stocks de poissons .

Ces objectifs sont énoncés dans le Plan stratégique en matière de gestion halieutique et de pêche côtière durable en Océanie, document élaboré par les États et Territoires insulaires membres de la CPS. C'est la première action entreprise au titre du Plan stratégique régional depuis l'adoption de ce dernier à la troisième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, qui s'est tenue en août 2003.

Les thèmes abordés ont été, entre autres : le recueil et l'analyse de données, la réglementation de la pêche, l'information du public, la participation des parties prenantes, la gestion des ressources halieutiques, les aires marines protégées, l'aquaculture et la structure des services des pêches. Toutes ces questions ont donné lieu à des débats nourris, et de nombreuses séances ont compris des exercices pratiques, notamment dans les domaines de l'analyse des données et de la gestion des ressources halieutiques.

Bénéficiant d'un concours financier du Secrétariat général du Commonwealth, cette formation est le fruit d'une entente entre la CPS et la FAO. La Section Gestion de la pêche côtière de la CPS a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (SAPA), basé à Apia, lors de la préparation de cette formation. Ces deux organisations étaient encouragées à mener en commun cet effort par le protocole d'accord qui les unit, et qui prévoit qu'elles collaborent à la réalisation de projets les intéressant au même titre. Un autre soutien financier est venu de l'Union européenne (participation de six personnes), du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (participation de représentants des Territoires affiliés aux États-Unis d'Amérique), et de la CPS (participation de représentants des Territoires français).

Lors de l'atelier, M. Saimone Tuilaucala, Directeur par intérim du Département des pêches des Îles Fidji, a prononcé la principale allocution d'ouverture. Il a insisté sur l'importance des ressources halieutiques pour la sécurité alimentaire, le développement économique, l'emploi et l'entrée de devises. La plus grande difficulté, a-t-il dit, consiste à maintenir un équilibre entre le développement des pêches et une bonne gestion des ressources, de manière à assurer l'approvisionnement des futures générations en poissons. Il souligne le rôle que joue la gestion des zones côtières dans la garantie de la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté, en particulier pour les populations rurales. Parmi les obstacles auxquels se heurtent les pays, il faut citer la croissance démographique avec, en parallèle, l'augmentation de l'effort de pêche et l'utilisation de techniques de pêche par trop efficaces. En outre, ils se heurtent aussi à la difficulté de gérer des pêcheries qui ciblent plusieurs espèces, de maintenir les taux de capture dans des limites permettant une pêche durable, de recueillir des informations auprès des utilisateurs de la ressource, ainsi que de mieux faire connaître et de faire appliquer la législation après avoir consulté toutes les parties intéressées.

M. Tuilaucala a également déclaré que, bien que la pêche thonière possède un énorme potentiel, l'économie du pays n'en retire que des profits limités. Malgré la grande valeur de la pêche de subsistance, celle-ci n'a fait l'objet que de peu de travaux de recherche et de recueil de données. Les principes devant guider les futures actions devraient comprendre la participation des collectivités (et le recours à leurs savoirs traditionnels), des organismes publics (et l'exploitation de leurs informations scientifiques), des ONG, ainsi que des sociétés de pêche et de commercialisation. Gérer la pêche implique que l'on s'intéresse aux utilisateurs des ressources halieutiques. M. Tuilaucala a terminé en disant que la gestion de la pêche porte sur la gestion des pratiques des personnes qui récoltent le poisson et pas sur la gestion des stocks de poissons.

M. Michael King, principal organisateur de l'atelier, a coordonné la plupart des séances, en laissant à des animateurs le soin de diriger les débats, qui se sont concentrés sur les facteurs qui menacent les rendements de la pêche dans les îles du Pacifique. Les études menées récemment comptent parmi les

causes de cette diminution des prises la surexploitation, la croissance démographique, le passage d'une pêche de subsistance à une pêche commerciale, l'utilisation de techniques de pêche trop efficaces et destructrices, et la dégradation de l'environnement. Cette dernière est due à diverses perturbations comme la destruction des habitats où les poissons se reproduisent et grossissent (mangroves et coraux) ainsi que l'envasement des eaux côtières sous l'effet du développement du littoral et de mauvaises pratiques de gestion foncière. La gestion des stocks halieutiques a changé de perspective en passant de la notion de "développement" à celle de "conservation". Il s'agit donc de cerner les menaces et de répondre aux besoins de gestion.

La séance consacrée à la statistique a surtout porté sur la collecte de données. Les pays ont été exhortés à s'efforcer de recueillir des données fiables et exactes; il est particulièrement important de les collecter en temps utile et de les mettre à jour. Les données issues des questionnaires sur les statistiques halieutiques annuelles, distribués aux pays du monde entier, servent à de multiples usages. Les données ainsi recueillies à partir des réponses aux questionnaires annuels sur les statistiques halieutiques distribués aux pays dans le monde entier servent à produire l'annuaire des statistiques annuelles de la FAO, la base de données FISHSTAT, l'état de la pêche et de l'aquaculture (SOFIA), les descriptifs de la situation de la pêche par pays, les descriptifs de la situation de l'aquaculture par pays, les états nationaux du secteur de l'aquaculture, etc.

Il est nécessaire de bien comprendre pourquoi ces informations sont recueillies pour qu'elles puissent servir à évaluer, à élaborer des politiques rationnelles, à mieux fonder la prise de décisions, à suivre l'exécution de plans de gestion responsables, à la planification et à l'information du public au sujet de la nécessité de contribuer à la bonne gestion de la ressource.

Les problèmes qui se posent habituellement dans ce domaine sont la mauvaise qualité des informations, l'usage limité ou le défaut d'exploitation des informations ainsi recueillies et le peu d'intérêt manifesté pour la recherche de données. Les causes de ces problèmes résident dans la difficulté de recueillir des données, l'insuffisance des capacités, l'absence de liens entre les objectifs de la gestion et l'information, le peu d'attention accordée aux aspects socioéconomiques de la pêche, et l'inadéquation du cadre dans lequel ces données sont recueillies.

Il a été proposé de mettre en place un système de recueil de données exigeant moins d'argent et moins de personnes, qui se fonde sur de nouvelles approches et permette de recueillir des données pertinentes et suffisamment exactes. Pour ce faire, on pourrait, par exemple, revenir à une approche logique et élémentaire (répondre aux questions pourquoi, quoi et comment). La mise en place d'un système de statistiques et d'information halieutiques devrait être guidée par les besoins d'information.

Après une brève introduction du projet PROCFish (Projet régional de développement des pêches océaniques et côtières dans les PTOM français et pays ACP du Pacifique) de la CPS et de ses activités, le guide des enquêtes socioéconomiques, élaboré dans le cadre de ce projet, est présenté. Après avoir entendu divers exposés, les participants se sont déclarés à la quasi-unanimité en faveur de l'utilisation du manuel de gestion socioéconomique élaboré par les responsables du projet PROCFish, sous réserve de quelques modifications. Ils ont ainsi exprimé l'avis que le besoin de disposer d'une méthode simple d'évaluation de la pêche de subsistance (y compris de l'estimation de l'effort de pêche), manifesté par les États et Territoires insulaires océaniens, sera satisfait par cette réalisation du projet PROCFish. Les participants ont reçu l'assurance qu'un autre atelier concernant l'utilisation de ce manuel serait organisé ultérieurement. Ils ont également exprimé le souhait de voir la tenue d'ateliers supplémentaires destinés aux agents des services des pêches de niveaux d'expérience divers et ont indiqué que les exercices pratiques qu'ils avaient faits dans le domaine de l'analyse des données halieutiques avaient été très utiles.

Un débat s'est ensuite instauré sur la nature de la pêche de subsistance, en particulier sur la manière dont elle implique une participation des propriétaires et des utilisateurs de la ressource à la gestion. Il importe de tenir compte des savoirs traditionnels institutionnels, des compétences et de la législation, des règles coutumières et des nouveaux problèmes auxquels doivent faire face les communautés de pêcheurs.

De nombreux Océaniens sont fortement tributaires de la pêche de subsistance pour vivre. Toutefois, on relève de nombreuses différences entre les pays et à l'intérieur même d'un pays, sous l'angle, par exemple, du temps consacré à la pêche, de la fréquence des sorties de pêche, de la participation des femmes à cette activité, de la complexité de cette pêche (commercialisation, espèces ciblées, incidences du tourisme, utilisations concurrentes de la ressource, etc.). La pêche vivrière, en Océanie, cible de nombreuses espèces différentes et a recours à des méthodes de pêche variées ; il est donc d'autant plus difficile de recueillir des données de prises et d'effort.

D'autres exposés ont porté sur les évaluations nationales et les enquêtes en cours sur les pêches. Parmi les enquêtes évoquées, il faut citer une enquête statistique rapide sur la pêche aux Îles Marshall, ainsi qu'une enquête sur les pêcheries villageoises et un sondage des pêcheurs au Samoa.

Les types de mesures de régulation de la pêche pouvant être appliqués ont fait l'objet d'un débat nourri. Maîtriser les *intrants* implique de limiter l'effort de pêche ou le type de pêche, par exemple, limiter le nombre de permis de pêche et l'utilisation de certains engins de pêche. Maîtriser les *extrants* implique de réguler les prises de poissons, par exemple, en fixant des limites minimales de taille de poissons capturés et des mailles des filets et en imposant la remise à l'eau

des femelles. Il devient également très important de protéger les habitats des poissons.

Il fut ensuite question de la réglementation de la pêche et des moyens de la faire respecter. Lorsque la répression des infractions est confiée aux agents des services des pêches, ce rôle s'oppose à celui qui leur revient principalement, à savoir le recueil de données et d'informations. On devrait faire comprendre au public la nécessité de gérer rationnellement les ressources et le fait que la répression sous forme de peines et d'amendes ne devrait être envisagée qu'en dernier ressort.

M. Tuilaucala décrit le processus législatif dans son pays et la façon dont les projets de loi sont transmises au Premier ministre. Il cite l'exemple du napoléon, dont, au bout de dix ans d'études à Fidji, on a constaté un appauvrissement marqué du stock. Il rappelle l'importance de consulter les différents secteurs (par exemple, le Ministère des affaires fidjiennes, celui de l'environnement, les ONG) pour s'assurer leur soutien lorsqu'une proposition telle que l'interdiction de la pêche du napoléon est soumise au Ministre pour approbation et présentation au Premier Ministre.

L'élaboration de plans de gestion par les communautés elles-mêmes est un élément important de tout travail de gestion, et plus particulièrement de la gestion communautaire des ressources halieutiques. Les communautés élaborent et préparent des plans, tandis que l'instance compétente (service des pêches, Ministère de l'environnement, etc.) facilite le processus.

Une séance consacrée à l'évaluation et au suivi des ressources a mis en lumière la nécessité de fonder la gestion halieutique sur des informations scientifiques. La nature de la pêche, qui cible de nombreuses espèces et qui se pratique selon des méthodes variées, rend sa gestion très difficile, et l'application des méthodes de gestion occidentales n'a eu que peu de succès. Une évaluation et un suivi scientifiques des ressources permettraient d'approfondir les savoirs des communautés au profit d'opérations de gestion.

Au cours d'un exposé sur le développement de petites et moyennes entreprises (PME), un intervenant montre qu'il s'agit là d'une composante essentielle de la gestion et du développement de la pêche côtière.

La séance consacrée à l'aquaculture a permis d'étudier de plus près le rôle de l'aquaculture dans la gestion des pêches, tant sur le plan de la reconstitution des stocks que sur celui de l'atténuation de la pression qui s'exerce sur les ressources côtières existantes. Les obstacles auxquels se heurte le développement de l'aquaculture sont, notamment, l'absence de tradition dans ce domaine dans le Pacifique, y compris l'inexistence d'un cadre juridique, de directives et de soutien au niveau national. Au niveau local, les contraintes sont le manque de fonds, de capacités, de sources de semence, d'aliments, de canaux de commercialisation, et une assistance et des compétences techniques insuffisantes. Les pêcheurs devraient suivre une formation à l'élevage aquacole, secteur très différent de la pêche qu'ils pratiquent habituellement.

L'importance de faire participer les parties intéressées (en particulier, les pêcheurs) à la gestion des ressources halieutiques est ensuite débattue. Grâce à la cogestion des ressources halieutiques, la population locale considère comme sien le plan de gestion et, partant, est plus motivée pour se conformer aux règles et réglementations. Cette participation nécessite un vaste travail d'information, de manière que les pêcheurs comprennent ce que recouvre le projet de gestion, et que les communautés elles-mêmes s'engagent et puissent jouer leur rôle.

Dans son allocution de clôture, M. Tuilaucala souligne l'importance des statistiques et des informations halieutiques dans le domaine de la gestion des pêches. Ces cinq jours de réunion ont été intenses, dit-il, et ont couvert un vaste éventail de domaines et de sujets. Le défi à relever consiste à présent à mettre en pratique les leçons apprises pour gérer des ressources qui s'amenuisent. L'un des principaux moyens à disposition est l'exploitation des données de prises et d'effort qui fournissent des informations de référence sur l'état de nos ressources. Parce qu'elle permet de soulager la pression exercée sur la pêche, l'importance de l'aquaculture ne saurait être négligée. Bien qu'il n'en ait pas été question dans le détail pendant la formation, la valorisation des produits de la pêche est également un domaine qui mérite d'être soutenu et encouragé.

Les populations du Pacifique ont entre leurs mains la réponse à la gestion des ressources halieutiques ; la participation communautaire est la clé d'une gestion viable. Déplaçant son attention du seul développement au développement associé à la gestion, le secteur des pêches a réellement effectué une conversion. Accordant aujourd'hui la priorité à la conservation, il doit principalement se reposer sur l'action des collectivités.

Bibliographie

Adams, T. 2003. Reef Plan. Inshore Fisheries Management Plan for Niue. Department of Agriculture, Forest and Fisheries. Draft.

Fisk, D. 2004. Niue Sustainable Coastal Fisheries Pilot Project. Marine Baseline Survey. International Waters Project. SPREP.

Mise à jour de la liste des abonnés

Pour garantir le bon fonctionnement de notre service, nous devons nous assurer que les coordonnées auxquelles nous adressons nos publications sont correctes, de manière à éviter d'imprimer trop de copies ou d'en envoyer plusieurs aux mêmes destinataires. Nous pourrons ainsi faire des économies de papier.

Si votre adresse a changé ou si vous souhaitez (ou connaissez quelqu'un qui souhaiterait) apparaître sur la liste des abonnés au bulletin d'information *Hina, les femmes et la pêche* de la CPS, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner à l'adresse indiquée au bas de ce formulaire:

Coordonnées des abonnés au bulletin d'information *Hina, les femmes et la pêche*

Prénom et nom de famille : .....
Adresse complète : .....

Téléphone/télécopie : .....
Courriel : .....

- ☐ **Veuillez modifier mes coordonnées comme indiqué ci-dessus**
- ☐ **Veuillez m'inscrire sur la liste de vos abonnés**
- ☐ **Je reçois actuellement des duplicatas et vous prie d'y remédier**
- ☐ **Je reçois actuellement un seul exemplaire du bulletin et souhaiterais à l'avenir en recevoir ...**
- ☐ **Je n'ai plus besoin des copies imprimées du Bulletin, mais veuillez m'informer chaque fois qu'une nouvelle publication apparaît sur le site Internet de la CPS**

Section Information
Division des Ressources marines
CPS, BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Téléphone: +687 25 17 29
Télécopie: +687 26 38 18
Courriel: cfpinfo@spc.int

Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par 5 organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), l'Université du Pacifique Sud, la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise à mettre l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information, la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique, et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.

SIRMIP

Système d'Information sur les Ressources Marines des Îles du Pacifique